

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés : M. Thierry Aeschbacher, Mme Salima Moyard

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet,
Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- | | | |
|---|--|----------------------|
| a) 246-21.01
Entrée en matière
Fr. 165'000.— | Rue du Bachet – Réalisation de seuils de ralentissement et amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point – Crédit d'investissement | <u>p. 285</u> |
|---|--|----------------------|

7) Projets de délibération du Conseil municipal

- | | |
|---|----------------------|
| a) Projet de délibération du groupe des Vert.e.s « Instauration de la vidéoconférence pour les commissions parlementaires durant les périodes de restrictions » (DM 023-2021) | <u>p. 285</u> |
|---|----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

- b) Projet de délibération des groupes socialiste et des Vert.e.s « Modification de l'article 6 et ajout d'un article 6bis du règlement du Conseil municipal » (sortie annuelle du Conseil municipal) (DM 024-2021) **p. 294**

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---------------------------------------|---|---------------|
| a) | 240-20.12
Arrêté
Fr.100'000.-- | Chemin du Bac – Réaménagements routiers et réfection d'un collecteur EU – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 (Mme Caroline MONOD) | p. 298 |
| b) | 241-20.12
Arrêté
Fr.640'000.-- | Passerelle Tivoli-Surville, Aménagements complémentaires- Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline MONOD et Mme Anne BONVIN BONFANTI) | p. 300 |
| c) | 242-20.12
Arrêté
Fr. 675'000.-- | Promenade Nicolas Bouvier – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021, et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline MONOD et Mme Anne BONVIN BONFANTI) | p. 301 |
| d) | 243-20.12
Arrêté
Fr. 498'000.-- | Construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021, et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline MONOD et Mme Anne BONVIN BONFANTI) | p. 304 |
| e) | 244-20.12
Arrêté
Fr. 120'000.-- | Restaurant Café Zinette – Fermeture de la terrasse dans la cour intérieure – Crédit d'étude - Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021, et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline MONOD et Mme Anne BONVIN BONFANTI) | p. 305 |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

9) Commission sociale, séance du 7 décembre 2020, rapporteur M. Damien LE GOFF

- | | | |
|----|--|---------------|
| a) | Suite de la discussion sur la petite enfance | p. 307 |
| b) | Divers | |

10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 8 décembre 2020, rapporteur Mme Priscille DIA

- | | | |
|----|--|---------------|
| a) | Présentation de l'unité de développement durable et de la stratégie lancéenne de développement durable | p. 311 |
| b) | Présentation des résultats du réaudit cité de l'énergie GOLD et de la récompense Trophées de la Transition énergétique SIG | p. 311 |
| c) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

- 11) Commission de la sécurité, séance du 9 décembre 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- a) Présentation du diagnostic local de sécurité 2020 (DLS) **p. 312**
 - b) Divers
- 12) Commission des sports, séance du 16 décembre 2020, rapporteur Mme Véronique EQUEY
- Audition de la Fondation des Evaux et visite du chantier du restaurant **p. 314**
- 13) Commission de la culture, séance du 12 janvier 2021, rapporteur Mme Priscille DIA
- a) Présentation du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre **p. 316**
 - b) Présentation de l'Espace Gaimont **p. 317**
 - c) Divers
- 14) Commission des finances, séance du 13 janvier 2021, rapporteur Mme Anne BONVIN BONFANTI
- Divers
- 15) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 14 janvier 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Procédure PLQ ou concours – Exemple immeuble Lombard Odier **p. 319**
 - b) PLQ Chapelle Gui – Point de situation **p. 320**
 - c) PLQ Ancien-Puits – Point de situation **p. 320**
 - d) Divers

POINTS FINAUX

- 16) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'élection complémentaire (second tour) d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars 2021 **p. 321**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 321**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, chères Conseillères municipales et Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service - je crois que nous n'avons pas de public - je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première séance de l'année 2021. Je vous souhaite en même temps à toutes et à tous une très bonne année, c'est encore d'usage de le faire à cette date.

J'excuse l'absence de notre Conseillère administrative, Mme Moyard, et de M. Aeschbacher. Nous sommes donc 36.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : nous avons reçu quelques courriers, le Bureau a décidé de ne pas les lire, mais je vais vous en faire un résumé rapide.

Vous avez déjà eu connaissance de la lettre que nous avons reçue de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil, M. Cerutti son président, qui demande à chacun d'entre nous de se déterminer sur l'éventualité d'avoir des suppléants dans les conseils municipaux. C'est un sujet que nous avons déjà abordé il y a quelques années. Il a été abordé lors de la dernière Commission de l'administration et nous le voterons à l'appel nominal, ce qui permettra à tous de répondre lors du prochain Conseil municipal, le délai de réponse étant fixé au 1^{er} mars. Chacun aura le temps de relire ce qui s'est dit il y a quelques années - vous trouverez cela dans CMNet - et de se faire son avis.

La deuxième lettre que le Bureau a reçue est une communication de Me Stéphane Penet, qui est en discussion avec M. Bonfanti sur de l'aménagement communal et du territoire, il y a des aller-retours, on est en copie, cela ne concerne pas directement le Conseil municipal mais principalement notre administration. Si des personnes veulent en avoir connaissance, elles peuvent toujours s'adresser au secrétariat du Conseil municipal.

Nous avons aussi reçu un courrier de Mme Magnin concernant les espaces de liberté pour les chiens au parc Navazza-Oltramare. Nous avons transmis ceci à M. Bonfanti qui se chargera d'y répondre.

Un dernier courrier qui nous provient de la Paroisse de Lancy, c'est toujours la suite de la discussion qui a été commencée il y a quelques mois à l'occasion du budget. Vous pourrez aussi en prendre connaissance avec la réponse de Mme Moyard qui a été transmise au Bureau. Il y a un certain nombre d'échanges de courriers qui concernent principalement les subventions, la loi et ce que nous pouvons faire.

La dernière communication que je ferai : vous avez sur vos places un livre qui concerne les 20 ans de la renaturation des cours d'eau à Genève qui a été édité par le Département du territoire, tiré à 2000 exemplaires. Je suis tombé sur un article qui parlait de la renaturation de ces cours d'eau. Il était indiqué que le citoyen pouvait demander un exemplaire et en commençant à rédiger mon e-mail, je me suis dit que vous seriez peut-être tous intéressés. Je me suis adressé en tant que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Président du Conseil municipal à l'administration, j'ai reçu la réponse aujourd'hui qui disait que l'on pouvait tous en recevoir. Vous avez tous reçu ce livre qui est relativement beau et relativement conséquent, on a quand même deux rivières sur notre territoire qui ont été renaturées, la Drize et l'Aire. J'espère que vous aurez du plaisir à le lire.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : j'ai deux communications. La première étant le programme de législature qui vous a été distribué et que vous avez sous les yeux, vous pourrez donc le consulter ; il reprend les éléments que nous avons donnés lors de la première séance du Conseil municipal au mois de juin.

Le deuxième élément de communication concerne la réponse du Conseil administratif à la motion M001-2019 concernant le plan climat lancé en à mettre en œuvre. Comme vous pouvez le constater, le Conseil administratif est favorable à la motion et souhaite aller de l'avant pour y répondre. La réponse est assez complète et nous reviendrons à la Commission de l'environnement et du développement durable pour pouvoir étoffer cette réponse et répondre aux nombreuses questions qu'elle sollicite sûrement.

Mme Gachet : j'ai deux communications, l'une concerne la piscine de Marignac. Les nettoyages de fin d'année devaient avoir lieu au mois d'avril et nous avons réussi à décaler et à avancer ces trois semaines de travaux. Ils auront lieu du 15 février au 7 mars. On espère comme cela enfin ouvrir définitivement la piscine le 8 mars pour que nos habitants puissent à nouveau pratiquer leur sport de prédilection. Un tout grand merci au service des sports qui a réussi, compte tenu des contrats que l'on avait, à négocier pour pouvoir jongler avec les personnes sous contrat et ce sera donc reporté. Mais logiquement la piscine, si le plan sanitaire le permet, pourra rouvrir en fin de saison hivernale et ensuite en début de saison estivale le 8 mars.

Concernant les mesures d'aide financière dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons décidé, au niveau du Conseil administratif, de prolonger la gratuité pour les locaux commerciaux pour le mois de janvier et de février pour tous les commerces qui sont fermés. Pour ceux qui sont partiellement fermés, il y aura une couverture partielle pour les loyers et pour les charges. Concernant la taxe professionnelle, nous avons accepté de reporter les délais de paiement à 60 jours et l'on propose également aux entrepreneurs d'établir des plans d'échelonnement au niveau de leur participation fiscale de manière à ne pas les étouffer.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Rue du Bachet – Réalisation de seuils de ralentissement et amélioration de l'accessibilité PMR à l'éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 165'000.--) (246-21.01)

=====

M. Bonfanti : comme vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant, des études ont été réalisées concernant l'avenue Eugène-Lance et des stratégies ont été mises en place concernant de nouveaux schémas de circulation. La rue du Bachet deviendra ainsi l'un des principaux axes de circulation permettant de sortir du quartier qui porte le même nom. Pour cela il faut donc réaliser différents travaux sur cette rue du Bachet, d'une part pour améliorer la fluidité du trafic qui est actuellement entravé par l'éco-point. C'est-à-dire que quand le camion vient enlever ou nettoyer les bennes, cela bloque la circulation à certains moments. L'objectif est de pouvoir enlever cette entrave et d'améliorer la fluidité du trafic par la suite, vu que ce sera une entrée de quartier, l'objectif étant aussi de pouvoir améliorer l'accessibilité de l'éco-point aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil administratif vous propose de réserver un bon accueil à ce crédit d'investissement et de le renvoyer en commission.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Projet de délibération du groupe des Vert.e.s « Instauration de la vidéoconférence pour les commissions parlementaires durant les périodes de restrictions » (DM 023-2021)

=====

Vu la gravité et l'instabilité de la situation épidémiologique et sanitaire actuelle,

Vu la décision du Conseil fédéral du mercredi 13 janvier 2021 de renforcer les mesures de lutte contre le coronavirus,

Vu l'article 5A du règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), instituant la vidéoconférence comme une solution possible pour la tenue des commissions,

Vu la nécessité de participer à l'effort collectif en limitant nos déplacements et contacts, tout en continuant nos travaux et le débat démocratique,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstentions

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

1. *De solliciter l'administration communale en vue de la mise en place technique rapide d'une solution de vidéoconférence, telle que préconisée par l'Association des Communes genevoises, pour la tenue des commissions parlementaires,*
2. *De tenir l'ensemble de ses commissions parlementaires par vidéoconférence dès que possible et tant que le télétravail est recommandé,*
3. *De mettre en place un accueil et un accompagnement, durant les commissions, en salle du Conseil municipal pour les conseiller-ère-s qui le souhaitent,*
4. *De reporter les commissions parlementaires ne comportant pas d'objet sujet au vote des commissaires, jusqu'à ce que la vidéoconférence soit possible.*

Exposé des motifs

Le sérieux de la situation sanitaire liée au virus COVID-19 et de la crise économique qui en découle n'est plus à démontrer. Toutes deux font partie de notre quotidien depuis près d'une année maintenant. La crise est mondiale, européenne, elle est nationale, régionale, cantonale mais aussi locale. Elle nous touche tous, en termes de santé, de travail, de loisirs, de relations familiales ou amicales.

Nos hôpitaux et leur personnel soignant voient affluer depuis le mois de mars 2020 des vagues de patients atteints par ce virus et doivent s'adapter sans cesse pour tenir, face à une situation hors du commun, parfois jusqu'à la limite de leurs forces.

Nos artisans, commerçants, restaurateurs voient de manière subite fermer leur moyen de subsistance et se retrouvent, au-delà des risques sanitaires auxquels ils font également face, dans des situations dramatiques, que l'Etat ne parvient pas toujours à pallier.

Le monde de la culture est orphelin de public, de création, de réflexion et nous laisse un vide de sens, comme un gouffre.

De nombreuses personnes ont perdu leur travail, ou pour certains vont le perdre et se retrouver dans des situations précaires.

Tous participent pourtant à l'effort collectif, faisant des sacrifices parfois à peine supportables.

On a peu de certitudes sur ce virus, quasi inoffensif chez certains et mortel pour d'autres, court pour la plupart et très long pour les moins chanceux, sans qu'on arrive à déterminer véritablement pourquoi. Mais ce qu'on sait, c'est qu'il est contagieux et que la clef pour éviter un emballement est de conserver un taux de contagion le plus bas possible.

Le confinement, entraîné par la première vague, a montré ses limites, en créant d'autres problèmes liés à l'isolement, tout aussi inquiétants, pour les plus fragiles, mais aussi pour chacun d'entre nous.

Aussi, depuis, les autorités ont cherché une voie intermédiaire pour éviter les écueils du printemps 2020, faisant appel à la responsabilité personnelle. Il s'agit bien évidemment en premier lieu de respecter les gestes barrières et les distances sociales. Mais la circulation du virus continue malgré tout. Ainsi, nous sommes priés de limiter nos déplacements, nos réunions, nos interactions sociales. Pour soutenir ce besoin, les lieux de culture restent clos, les déplacements sont limités, le télétravail obligatoire, les commerces non-essentiels ferment, les restaurants aussi. Demandant à chaque travailleur ou entrepreneur un effort plus ou moins important, permettant de limiter les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

contacts. On nous a même recommandé de réduire les interactions avec notre famille, durant la période des fêtes, propice aux rassemblements.

Si d'un côté des mesures drastiques sont mises en place, de l'autre, le Conseil municipal de Lancy n'a que peu changé ses habitudes, pour répondre au minimum légal: Masques, gel hydroalcoolique, distances. Pour certains, cela suffit à l'effort collectif, le débat politique est prépondérant et n'a pas la même qualité à distance.

Le groupe des Vertes et des Verts de Lancy ne partage pas cet avis. Nous prenons la pleine mesure de l'effort considérable demandé à toute la population, aux commerçants, aux artistes, au personnel de santé, aux restaurateurs, et nous pensons qu'il est nécessaire d'y participer plus activement, plus responsablement. Il nous paraît néanmoins également capital de maintenir le fonctionnement de notre démocratie en continuant nos travaux, mais nous pouvons, et selon nous, nous devons les adapter. La LAC a été amendée pour nous permettre de le faire. Alors qu'attendons-nous ?

Nous proposons, pour le bon fonctionnement de notre Conseil, de maintenir les séances plénières en présentiel, compte tenu du nombre de participants important. Mais préconisons que les commissions puissent se tenir à distance, via l'outil proposé par l'ACG et ce jusqu'à ce que le télétravail ne soit plus recommandé, selon l'OFSP et/ou le canton de Genève. Afin de ne pas prêter les personnes ne bénéficiant pas d'un endroit, d'une connexion, de connaissance ou d'un matériel adapté pour participer aux séances se tenant ainsi, nous demandons que la commune continue à mettre la salle du Conseil municipal à disposition, permettant à ceux qui le souhaitent de pouvoir se rendre sur site. Nous recommandons également la mise en place d'un soutien technique.

La solution technique coûterait, selon l'administration, relativement cher. Nous proposons, pour réduire les coûts, de limiter le nombre de licences à quelques postes mis à disposition des membres de l'administration, afin de mutualiser les accès.

Nous avons tenté à plusieurs reprises de discuter de cette solution responsable et solidaire avec les autres partis représentés au sein de notre Conseil, sans trouver de majorité jusqu'ici. Les mesures nationales qui continuent à se durcir en ce début d'année 2021 nous paraissent un élément nouveau et nous poussent à vous enjoindre à prendre nos responsabilités et à changer notre manière de faire pour mieux participer à l'effort collectif, tout en poursuivant nos travaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à soutenir ce projet de délibération.

Mme Monod : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Chacun conviendra du fait que tenir des réunions en présentiel, échanger en direct est plus agréable, plus convivial, plus aisé aussi. Et en des temps normaux, le groupe des Vertes et des Verts de Lancy soutiendrait l'importance de continuer à se rencontrer « pour de vrai ».

Mais, et c'est là tout le problème, nous ne vivons pas des temps normaux. Il y a un peu plus d'une année nous découvrons un virus que nous pensions tout d'abord circonscrit à la Chine. Il y a une année nous n'imaginions pas ce qui allait arriver à nous, à nos voisins, au monde entier. Nous avons vécu des vagues de contagion, nous avons changé nos habitudes, par moment drastiquement, nous avons dû choisir les priorités à donner entre le système de santé et l'économie. Nous avons à la fois demandé et fourni un effort, pour certains considérable, pour éviter le pire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Aujourd'hui nous savons. Nous ne savons pas tout et de loin sur le virus, mais nous savons ce que nous pouvons faire pour participer à l'effort et endiguer les vagues de contagion : respecter les gestes barrières bien sûr, mais aussi limiter nos déplacements, éviter les rassemblements qui ne sont pas indispensables, privilégier absolument le télétravail...

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas des commissions en vidéoconférence ; c'est le cas de Meyrin, de la Ville de Genève, de Chêne-Bougeries aussi. D'autres choisissent même de tenir leur réunion du conseil municipal à distance, comme à Carouge.

Le coût de mise en place d'une solution technique a été, selon nos informations, surestimé, et peut certainement être revu à la baisse, en rationalisant le nombre de licences par exemple ou en privilégiant un autre programme.

Le soutien technique et la mise à disposition d'un lieu avec une bonne connexion que nous préconisons garantissent que chaque commissaire puisse bénéficier de bonnes conditions pour faire son travail.

Alors, qu'attendons-nous pour montrer l'exemple ? Aujourd'hui nous savons ! Prenons nos responsabilités, soyons solidaires, agissons !

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe des Vertes et des Verts de Lancy vous propose par cette délibération de modifier temporairement notre manière de faire pour mieux participer à l'effort collectif. Nous vous invitons donc à soutenir ce projet de délibération.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous passons maintenant à la discussion sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

M. Fischer : nous demandons la clause d'urgence.

M. Dérobert : je vous remercie. Cela paraît normal, sinon cela ne pourrait s'appliquer que dans un mois vu le délai référendaire.

M. Barry : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, la situation épidémiologique et sanitaire actuelle nous inquiète toutes et tous. Mais il faut rappeler que des mesures ont été prises par les autorités au niveau cantonal et au niveau communal pour protéger le personnel, le public et nous-mêmes, élus, car nous siégeons dans une grande salle.

Le modèle présentiel fonctionne à satisfaction. Pourquoi devrions-nous changer cette pratique qui fonctionne ?

La visioconférence nécessite une organisation technique qui engendre des frais comme indiqué dans l'exposé des motifs des Verts. Cette option doit faire l'objet d'une étude approfondie, nous le savons tous. Nous devons nous assurer que le choix de la solution technique donne des garanties en termes de sécurité, s'assurer que nous disposons tous du matériel et de la connexion requis, s'assurer du respect de droit de parole des membres et mieux, s'assurer de la qualité de son.

La visioconférence déshumanise croyez-moi ! A date, il y a des solutions pour circonscrire et stopper la propagation du virus à travers le vaccin. Faisons-nous vacciner !

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Nous sommes optimistes et dans un avenir très proche nous allons vaincre cette pandémie.

Je ne vois pas ce qui peut changer la décision que nous avons prise au mois de novembre de continuer à siéger en présentiel.

Je partage toutes les préoccupations du groupe des Verts mais j'estime que les mesures actuelles de protection sont suffisantes.

Vous conviendrez avec moi que l'ordonnance du Conseil fédéral prévoit spécifiquement les exceptions pour les délibératifs et pour ce qui est de notre cas, la salle s'y prête parfaitement et ici la sécurité de toutes et tous est assurée.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL est favorable sur le principe à organiser les séances de commission en visioconférence. Etant donné que la situation de crise sanitaire se prolonge, il nous semble important d'adapter notre fonctionnement comme il est demandé à l'ensemble de la population.

Nous avons néanmoins le souci des contraintes techniques que cette décision impliquera, il sera essentiel que tout soit mis en œuvre pour que la qualité des échanges soit maintenue, que le processus démocratique ne soit pas péjoré.

Nous aimerions également proposer que cette décision reste en vigueur tant que le télétravail est obligatoire et non recommandé comme le propose le texte dans le but de ne pas faire perdurer cette situation au-delà de ce qui est nécessaire.

Nous aimerions aussi laisser une porte ouverte pour d'éventuelles séances en présentiel si les circonstances le nécessitent. Nous pensons par exemple à une situation où une personne convoquée ne pourrait pas intervenir autrement qu'en présentiel ou autres raisons vraiment exceptionnelles.

Nous avons rédigé un amendement.

M. Dérobert : je me permets juste de vous interrompre, nous sommes sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission. Si nous devons proposer des amendements, ce serait dans la discussion immédiate, c'est donc l'étape suivante. On votera la clause d'urgence uniquement si on passe à la discussion immédiate.

M. Couto : le groupe MCG est aussi sensible à cette problématique. Néanmoins, comme cela a déjà été dit, il faut que toutes les conditions techniques soient équitables pour tous les commissaires. Comment allons-nous faire ? Est-ce qu'on va mettre à disposition du matériel, est-ce que chacun fait avec son matériel, est-ce qu'il est adapté ? Est-ce que le logiciel est compatible avec tous les programmes et avec tous les ordinateurs que chacun a ? Dans le cas des l'pads, est-ce que l'on va uniformiser la chose ? Une chose qui est préconisée par le SIACG, qui est l'utilisation de Teams, j'entends parler d'autres choses, comment cela va être, comment cela ne va pas être ?

La meilleure solution serait de renvoyer cela à la Commission de l'administration pour étudier la situation et voir comment chacun va être équipé pour ne pas être défavorisé par rapport à d'autres, sachant que des gens ont moins de moyens ou qui ont des pc qui ne sont pas performants. Est-ce que l'administration va nous fournir des pc qui sont compatibles de préférence avec le système Microsoft vu que l'application préconisée est Teams, ou autre chose ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Je pense que cette situation doit être étudiée en commission. Le groupe MCG votera pour si toutes les conditions techniques sont assurées pour que tout le monde puisse intervenir et faire son travail convenablement.

M. Fischer : en plus de la clause d'urgence, nous demandons aussi le vote nominal pour la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

M. Dérobert : y a-t-il quatre autres personnes qui vous suivent ? c'est le cas. Nous allons passer au vote nominal. Si vous dites oui, vous êtes pour la discussion immédiate, si vous dites non, vous êtes pour le renvoi en commission.

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie	x		
ANTICH Simon	x		
BARANYAI Evis		x	
BARRY Thierno	x		
BENCKER Jeanne		x	
BEUN Kristine		x	
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe		x	
BRUNIER Thierry		x	
CAPTYN Mathilde	x		
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele	x		
COUTO Armando		x	
DAHER Vincent	x		
DEVECCHI Monica	x		
DIA Priscille	x		
DI SALVO Giuseppe		x	
EQUEY Véronique	x		
FERNANDEZ Emilie	x		
FISCHER Alain	x		
HAAS Christian	x		
JOTTERAND Matthieu			x
LE GOFF Damien	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MONOD Caroline	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSALES Lucia	x		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

ROSSET Mariantonia	x		
RUERAT Nancy	x		
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas	x		
	27	7	1

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 27 oui, 7 non, 1 abstention.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL est tout à fait favorable à ce principe. Néanmoins, on aimerait proposer un amendement, à savoir au point 2) remplacer le terme « recommandé » par « obligatoire » et d'ajouter « les présidents de commission se réservent la possibilité d'organiser des séances en présentiel, d'une manière exceptionnelle, si la situation le nécessite ». Cela peut aussi faire l'objet de deux amendements séparés.

M. Bonfanti : comme vous le savez, lors de la commission il a souvent été discuté de la plateforme qui a été mise en place par le SIACG qui est Microsoft Teams. Il vous a aussi été donné les informations concernant son prix qui a été évalué à peu plus de Fr. 8'000.--, si on y ajoutait d'autres éléments, on était au-dessus de Fr. 10'000.--. Le Conseil administratif, dans sa recherche perpétuelle d'économie, a contacté d'autres communes pour savoir si des plateformes autres que Teams étaient utilisées et si celles-ci étaient moins chères. Il s'avère que la commune de Chêne-Bougeries utilise depuis quelque temps pour ses commissions la plateforme Kmeet de Infomaniak.

Cette plateforme s'avère intéressante dans la mesure où la licence est à Fr. 0.--, elle est donc gratuite, les enregistrements coûtent Fr. 65.— annuellement, ce qui est relativement faible. Notre prestataire pourra mettre en place, si le faut, une formation qui est estimée à peu près à Fr. 1'000.— pour l'ensemble des utilisateurs ; si la moitié des élus n'en a pas besoin parce qu'ils utilisent peut-être déjà cette plateforme, le coût serait divisé par deux, ce qui est logique.

Dans la mesure où la très grande majorité des élus a reçu un Ipad et pour celles et ceux qui l'ont refusé en début de législature c'était parce qu'ils avaient déjà un outil informatique qui permettait de répondre à leurs besoins, le Conseil administratif pense que cet outil est une bonne solution, qui est de plus genevoise, elle est rapide d'installation, elle pourrait être mise en place dès lundi prochain, alors que pour d'autres plateformes ce serait un peu plus compliqué, elle est simple d'utilisation et comme je le répète elle est gratuite.

Le seul petit inconvénient, c'est si on devait passer sur des plénières avec ce système. La bande passante pourrait être un peu lente, ce qui pourrait poser des problèmes, mais si j'ai bien compris, l'objectif est de passer en visioconférence pour les commissions uniquement et non pas pour la plénière ; ce qui veut dire que les commissions sont relativement réduites, il y a 11 à 13 personnes s'il y a des invités. Je pense donc que cette plateforme est possible d'utilisation assez rapidement pour un coût le plus réduit possible.

M. Fischer : au vu de ce que vient de dire M. le Maire, je pense que tous les soupçons sur les plateformes et la capacité informatique de ce Conseil municipal ont été balayés. Je pense que de ce fait nous pouvons voter la clause d'urgence pour éviter le délai référendaire et pour tout cela je demande le vote nominal.

M. Dérobert : nous allons commencer par voter l'amendement ou les deux amendements, je ne sais pas si quelqu'un veut les séparer. Il s'agit dans l'invite no 2 de remplacer le terme « recommandé » par « obligatoire » :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

« de tenir l'ensemble de ses commissions parlementaires par vidéoconférence dès que possible et tant que le télétravail est obligatoire ».

Et d'ajouter le point suivant :

« A noter que les président-e-s de commission se réservent la possibilité d'organiser des séances en présentiel, de manière exceptionnelle, si la situation le nécessite ».

M. Mayer : je souhaiterais que les deux amendements soient votés séparément.

M. Dérobert : avec plaisir, j'ai entendu. Nous allons voter le premier amendement : « de tenir l'ensemble de ses commissions parlementaires par vidéoconférence dès que possible et tant que le télétravail est obligatoire ».

Le premier amendement proposé par Mme De Vecchi est accepté par 26 oui, 9 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous passons au vote du deuxième amendement, à savoir :

« A noter que les président-e-s de commission se réservent la possibilité d'organiser des séances en présentiel, de manière exceptionnelle, si la situation le nécessite ».

M. Brunier : je voulais juste dire que cet amendement nous arrange beaucoup pour la Commission des travaux, parce que de temps en temps, nous allons visiter sur place certains chantiers.

M. Dérobert : ce sont vraiment des situations exceptionnelles comme il est noté dans le texte. Le principe de cette délibération est de le faire au maximum selon la volonté des délibérants.

Nous allons voter cet amendement.

Le deuxième amendement proposé par Mme De Vecchi est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Dérobert : nous allons voter maintenant la clause d'urgence.

M. Clémence : la position de fond ne change pas pour le PS, mais étant bons joueurs, nous allons voter la clause d'urgence afin que si le texte final passe, il puisse s'appliquer immédiatement, ce qui a du sens vu la situation.

M. Dérobert : nous passons au vote de la clause d'urgence.

La clause d'urgence est acceptée par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

M. Dérobert : nous allons passer au vote de cette délibération. M. Fischer, est-ce que vous êtes suivi par 5 autres membres du Conseil municipal sur votre proposition de vote nominal ? C'est le cas. La proposition de vote nominal est acceptée.

Vu la gravité et l'instabilité de la situation épidémiologique et sanitaire actuelle,

Vu la décision du Conseil fédéral du mercredi 13 janvier 2021 de renforcer les mesures de lutte contre le coronavirus,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Vu l'article 5A du règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), instituant la vidéoconférence comme une solution possible pour la tenue des commissions,

Vu la nécessité de participer à l'effort collectif en limitant nos déplacements et contacts, tout en continuant nos travaux et le débat démocratique,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

1. *De solliciter l'administration communale en vue de la mise en place technique rapide d'une solution de vidéoconférence, telle que préconisée par l'Association des Communes genevoises, pour la tenue des commissions parlementaires,*
2. *De tenir l'ensemble de ses commissions parlementaires par vidéoconférence dès que possible et tant que le télétravail est obligatoire,*
3. *De mettre en place un accueil et un accompagnement, durant les commissions, en salle du Conseil municipal pour les conseiller-ère-s qui le souhaitent,*
4. *De reporter les commissions parlementaires ne comportant pas d'objet sujet au vote des commissaires, jusqu'à ce que la vidéoconférence soit possible,*
5. *A noter que les président-e-s de commission se réservent la possibilité d'organiser des séances en présentiel, de manière exceptionnelle, si la situation le nécessite,*
6. *De munir la présente délibération de la clause d'urgence.*

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABST.</u>
ADAM Nathalie	x		
ANTICH Simon	x		
BARANYAI Evis	x		
BARRY Thierno		x	
BENCKER Jeanne			x
BEUN Kristine		x	
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe		x	
BRUNIER Thierry		x	
CAPTYN Mathilde	x		
CARTER Vally		x	
CLEMENCE Nicolas		x	
COLLEONI Michele	x		
COUTO Armando		x	
DAHER Vincent	x		
DEVECCHI Monica	x		
DIA Priscille		x	

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

DI SALVO Giuseppe		x	
EQUEY Véronique	x		
FERNANDEZ Emilie	x		
FISCHER Alain	x		
HAAS Christian	x		
JOTTERAND Matthieu		x	
LE GOFF Damien	x		
MARTELLA Mauro			x
MAYER Vincent	x		
MONOD Caroline	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSALES Lucia		x	
ROSSET Mariantonia		x	
RUERAT Nancy		x	
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas	x		
	20	13	2

La délibération DM 023-2021 est acceptée par 20 oui, 13 non, 2 abstentions.

b) Projet de délibération des groupes socialiste et des Vert.e.s « Modification de l'article 6 et ajout d'un article 6bis du règlement du Conseil municipal (sortie annuelle du Conseil municipal) (DM 024-2021)

Vu le teneur de l'article 6 du règlement du Conseil municipal, qui édicte les compétences du bureau du Conseil municipal

Vu l'absence de dispositions réglementaires concernant l'organisation de la sortie annuelle du Conseil municipal

Vu le rapport de la commission de l'administration, séance du ... 2021

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

À l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. La teneur de l'article 6 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy est modifiée comme suit :*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Le bureau est notamment chargé :

a) de représenter le conseil municipal

b) de veiller à la bonne marche des travaux du conseil municipal

c) d'établir la liste des objets en suspens

d) de fixer l'ordre du jour des séances du conseil municipal, après consultation du conseil administratif. Un projet établi par l'administration municipale est adressé aux membres du bureau, si possible un jour à l'avance.

e) d'organiser la sortie annuelle du Conseil municipal, selon les dispositions de l'article 6bis

2. *La création d'un nouvel article 6bis du Règlement du Conseil municipal, intitulé « Sortie annuelle du Conseil municipal », avec la teneur suivante :*

La sortie annuelle du Conseil municipal est organisée par le Bureau du Conseil municipal, conformément à l'art. 6. Elle a pour but de créer des liens entre les élu-e-s lancéen-ne-s, et de permettre en principe des visites de villes et des échanges avec des autorités ou organismes publics. Le bureau peut décider de renoncer à la sortie annuelle.

La sortie annuelle se tient la première et la dernière année de législature sur deux jours au maximum. Pour les années 2, 3 et 4, l'organisation d'une sortie-découverte d'une journée sur le territoire du Grand-Genève peut être prévue, avec un budget réduit, et à l'exception de toute nuitée.

Y sont convié-e-s les conseillères municipales et conseillers municipaux, les conseillères administratives et conseillers administratifs, et les chef-fe-s de service de l'administration municipale. Les ancien-ne-s élu-e-s de la législature précédente sont invité-e-s à participer à la sortie de la première année de législature.

Le budget de la sortie annuelle est fixé par le Conseil municipal lors de l'approbation du budget municipal.

Pour les déplacements, l'utilisation de l'avion comme moyen de transport est proscrite dans tous les cas. Dans la mesure du possible, le moyen de transport le moins polluant est privilégié.

M. Clémence : Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, le présent projet de délibération vous invite à intégrer au règlement du Conseil municipal les dispositions régissant la sortie de notre Conseil qui se tient annuellement et traditionnellement en automne.

En effet, ce voyage existe depuis des années, mais il repose sur la pratique et aucune règle écrite n'existe actuellement pour définir le but et les contours de ce voyage et peut-être aussi en limiter certaines dérives éventuelles.

Les voyages récents ont été d'une assiduité diverse de la part des différents groupes et je ne fais pas seulement référence au voyage de 2019, la question de la destination et du but du voyage, mais également de son principe-même se pose régulièrement au sein de différents groupes et de différentes communes d'ailleurs.

Ces voyages ont également été très inégaux, parfois inutilement luxueux. Or, il apparaît qu'une ambition partagée de l'ensemble des groupes de ce Conseil est de veiller à une utilisation parcimonieuse et adéquate de l'argent public.

Pour les élus sortants, il ne vous aura pas échappé que le groupe socialiste avait proposé l'an passé, suite à l'annulation du voyage, de supprimer purement et simplement le voyage, projet de délibération qui avait été refusé par ce Conseil.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Avec l'arrivée de la nouvelle législature, les groupes Verts et socialiste ont proposé cet été à l'ensemble des groupes de réfléchir à formaliser par une règle écrite, mais aussi adapter le voyage, et les autres groupes nous ont fait savoir qu'il fallait qu'on fasse une proposition écrite, à discuter, ce que nous avons fait, raison du texte qui vous est soumis ce soir.

Le projet vise à inscrire dans le règlement le principe d'une sortie annuelle, qui permettrait de conserver le contexte un peu plus informel de ces sorties qui forgeraient l'esprit de camaraderie de notre Conseil et la création de liens entre les élus. Il convient néanmoins de poser certaines cautions afin de retrouver d'une part un ancrage local à ces sorties, notamment supprimer l'utilisation de l'avion, d'éviter des coûts trop dispendieux ou luxueux, mais également d'éviter la récupération politique qui pourrait survenir lors de cette sortie, raison pour laquelle il est proposé qu'elle soit organisée non plus par le président mais par le Bureau qui représente l'ensemble des groupes.

De même, les sorties des années 2, 3 et 4 seraient réduites à une journée, ce qui permet de réduire les dépenses tout en conservant le côté sympathique, et les sorties en année 1 qui permettrait d'apprendre à se connaître en début de législature et en année 5 pour marquer la fin de cette législature pourrait se tenir sur deux jours avec cette fois une nuit d'hôtel.

Vous relèverez que la proposition de ce soir intervient après le voyage qui a été organisé cette année par notre président actuel du groupe PLR, et avant la prochaine sortie qui aurait été organisée par le futur président socialiste, donc ce projet vous est soumis dans un souhait d'apaisement dans le but de trouver un consensus, raison pour laquelle nous vous invitons à entrer en matière d'une part et à le renvoyer en Commission de l'administration pour une étude et une éventuelle adaptation si nécessaire.

Je vous prie donc de réserver bon accueil à ce projet de délibération et je vous remercie de votre attention.

M. Dérobert : la parole est-elle demandée ? Je vous rappelle qu'on ne s'exprime que sur l'entrée en matière, que toute considération de vouloir modifier quoi que ce soit ou le renvoi en commission sera ultérieure.

M. Le Goff : tout a déjà été dit mais pour appuyer les propos de mon collègue socialiste, j'ajouterais que, s'il est indéniable que les voyages du Conseil municipal participent au renforcement des liens inter-conseillers et avec l'administration communale, ce n'est ni la distance ni le moyen de transport qui ont joué un rôle dans la qualité du renforcement de ces relations.

Fort de ce constat, il est temps de remettre en question et de débattre de manière plus ouverte de l'organisation de ces voyages, et l'extension des prérogatives en matière d'organisation à l'ensemble du Bureau permettrait d'arriver à des solutions partagées.

L'on ne saurait de plus imposer une saine rigueur et un contrôle budgétaire aux finances communales sans l'étendre à toutes les catégories de financement, le voyage du Conseil municipal en faisant naturellement partie.

Délimiter l'ampleur que peuvent prendre ces sorties, notamment lors des années 2-3-4, est une bonne manière d'affirmer l'autocontrôle du budget dédié aux conseillers municipaux, particulièrement aux yeux de la population.

A la lumière de ces éléments, le groupe des Vertes et Verts vous invitent à soutenir ce projet de délibération.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

M. Haas : de mon point de vue, on n'est justement pas dans quelque chose de politique – j'ai entendu parler de récupération politique ou d'histoire de partis. Par nature et par définition, la sortie du Conseil municipal doit justement échapper à tout règlement. En tout cas, ce qui fait son charme, c'est la créativité, l'originalité et les émotions de ceux qui les organisent. Vouloir donner un cadre légal à ce qui constitue à ce jour un événement qui justement sort du contexte officiel à nos activités est pour moi une aberration.

L'exposé des motifs d'ailleurs fait fi de ces considérations puisqu'il énumère quatre destinations et les met en lien directement avec les deniers des contribuables. Sans compter qu'il y a une allusion dans l'exposé des motifs à des abus ou des excès qui auraient eu lieu. Cela fait longtemps que je suis à Lancy, je n'ai pas vu de voyage dispendieux ou qui aurait fait l'objet de récupération politique. Rien que pour cela, j'aimerais quand même préciser, puisqu'il y a beaucoup de nouveaux, que jusqu'à ce jour, toutes les organisations de ces voyages ont répondu à des considérations où l'identité, l'intérêt et la marque des présidents en faisaient justement la marque de fabrique.

Si je reprends l'énumération de l'exposé des motifs, Rome c'était parce qu'il y avait un élément culturel extraordinaire qui était de visiter la garde pontificale. On n'aurait pas pu le faire dans ces conditions sans le réseau et la personnalité de la présidente. Lugano, c'est réducteur, on a été à Lugano pour dormir mais c'était une exposition universelle dont le thème était « nourrir la planète, l'énergie de la vie ». Donc, il y a un véritable intérêt culturel à aller visiter un événement de ce type. Winterthur, on a plongé dans les racines du président où il avait fait ses études et on a visité le technorama.

Juste vous dire aussi, parce que les temps changent, c'est que pour toutes les sorties qui ont eu lieu en territoire helvétique, ce qui a été chaque fois très fort, soit au niveau culturel, au niveau des racines ou au niveau des traditions, il y a chaque fois eu un sens : la prairie du Grütli, des choses comme cela ont donné du sens à un voyage d'élus.

Elles ont aussi permis de découvrir, je pense même à un voyage organisé par M. le Maire, ses racines et des choses assez sensibles et personnelles.

J'aimerais encore préciser qu'aujourd'hui et avec les préoccupations que nous avons et qui viennent de nous être rappelées par la décision que l'on vient de prendre, il est évident que notre responsabilité à chacun est de prendre en compte, sans avoir besoin d'un règlement, les questions environnementales, de réchauffement et autres.

Très clairement, si aujourd'hui un élu devait vouloir organiser un voyage à Dubaï ou je ne sais où, il serait la risée publique à Genève, il ne va même pas essayer de le faire.

Du coup, notre responsabilité politique, notre image et nos valeurs personnelles sont d'être à la hauteur de ceux qui nous ont élus et à ce titre, de remettre en cause par un règlement le fait qu'on n'observerait pas et qu'on n'aurait pas ces préoccupations, c'est à mes yeux faire fi de notre devoir civique et de notre serment. A ce titre, restons inventifs, c'est justement avec une liberté totale et sans cadre que nous pourrions envisager des sorties qui renforceront nos liens et les rendront utiles à nos citoyens.

M. Fischer : le groupe PLR demandera le vote à bulletin secret pour l'entrée en matière.

M. Dérobert : pour un vote à bulletin secret, il faut qu'un tiers des membres en face la demande. Celles et ceux qui acceptent le vote à bulletin secret veuillez bien lever la main.

La proposition de vote à bulletin secret est acceptée par 16 voix.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

M. Dérobert : vous trouverez à l'intérieur de votre livret un bulletin de vote sur lequel je vous prierai d'inscrire oui ou non. Il nous faut le Secrétaire et deux autres personnes de différents partis, qui souhaite se proposer pour être scrutateur ? MM. Barry et Mayer, je vous remercie, vous aurez la tâche de récolter les bulletins dans l'urne que notre secrétaire du Conseil municipal a préparée.

Nous votons l'entrée en matière.

La séance est interrompue le temps que le décompte soit fait par MM. Barry, Mayer et Couto.

L'entrée en matière est acceptée par 19 oui, 17 non, 0 abstention.

M. Dérobert : M. Clémence, vous avez proposé de renvoyer cela en commission.

M. Clémence : vu l'envie de travailler en bonne harmonie de certains groupes, je pense qu'on va directement la voter sur le siège.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter le renvoi en commission ou la discussion immédiate.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté par 21 oui, 12 non, et 2 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

a) Chemin du Bac – Réaménagements routiers et réfection d'un collecteur EU – Crédit d'étude (Fr. 100'000.-) (240-20.12) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 (Mme Caroline Monod)

Mme Monod présente le sujet : il s'agit ici d'un crédit d'étude pour terminer le réaménagement d'une portion du chemin du Bac et la réfection d'un collecteur qui n'ont pu être réalisés jusqu'ici, car dépendant de la complétion des constructions des Marbriers et la rénovation du garage AMAG.

En ce qui concerne le collecteur, les travaux se subdivisent en deux actions : la réhabilitation du collecteur d'eaux usées par un chemisage robotique, dès lors que les nouveaux bâtiments y sont raccordés et la création d'un nouveau tronçon en bas du chemin Daniel-Ihly.

Pour la chaussée, il est urgent de procéder à sa réfection. Cela permettra également de revoir les aménagements routiers en faveur de la mobilité douce, avec des trottoirs de largeur généreuse et deux pistes cyclables de 2m chacune. Le projet sera également entièrement compatible avec la voie verte qui passera par le chemin du Crédo.

Il est relevé par un-e commissaire que les travaux concernant les lignes de contact des TPG seront entièrement à charge de la commune, qu'il s'agisse de l'étude ou de la réalisation. Ceci est malheureusement usuel, lorsque ces travaux découlent de modifications demandées par la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Ainsi il n'y aura pas de participation cantonale sur cet objet. Par contre, les frais de construction concernant les collecteurs seront entièrement remboursés par la FIA, qui participera également au crédit d'étude, sur cet objet.

Les commissaires aux Travaux acceptent ce crédit d'étude, d'un montant de Fr. 100'000.-- par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette délibération.

Vu la nécessité de procéder à une réfection globale de la chaussée du chemin du Bac, sur son tronçon allant de la route de St-Georges au pont de l'avenue des Grandes-Communes ;

Vu que cette réfection permettra également la création de pistes cyclables dans les deux sens de circulation ;

Vu l'avant-projet établi par les bureaux d'ingénieurs GEOS et BCPH ;

Vu la nécessité de procéder à la réfection du collecteur EU situé sous cette portion de chaussée, ainsi que la réalisation du tronçon manquant de collecteur venant du quartier des Marbriers sous le chemin Daniel-Ihly ;

Vu que la dépense liée aux collecteurs est prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et ss, et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux GE L 2 05) ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 100'000.— destiné aux réaménagements routiers d'un tronçon au chemin du Bac, à la réfection d'un collecteur EU sur ce même tronçon et à la réalisation du tronçon manquant de collecteur sous le chemin Daniel-Ihly ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,*
5. *de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé, pour la partie liée aux collecteurs, au moyen d'une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux.*

L'arrêté 240-20.12 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

- b) **Passerelle Tivoli-Surville, aménagements complémentaires – Crédit d'investissement (Fr. 640'000.--) (241-20.12) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline Monod et Mme Anne Bonvin Bonfanti)**

=====

Mme Monod présente le sujet : lors du concours sur la passerelle, une option concernant l'ajout d'un escalier et d'un ascenseur avait été présentée par le lauréat du concours. Bien qu'il s'agisse d'une option non comprise dans le financement de base, la demande de permis de construire l'a intégrée pour permettre son éventuelle réalisation ultérieurement, les commissaires ayant, à l'époque, jugé cette possibilité intéressante. La délivrance du permis de construire étant imminente, il s'agit ici d'un crédit d'investissement qui nous est proposé en vue de sa réalisation.

Outre l'accueil favorable des services en charge de l'autorisation de construire, dont la commission d'Architecture, ce projet, comprenant un escalier rappelant désormais la forme de la passerelle et un ascenseur entièrement vitré, est également soutenu par les associations en faveur de la mobilité piétonne, vélo et des personnes à mobilité réduite.

Pour répondre à la question d'un-e commissaire sur l'utilité de l'ouvrage, il est expliqué que franchissant un dénivelé de 7,3 mètres, cet aménagement complémentaire améliore considérablement les liaisons piétonnes, PMR et cyclistes du quartier. Il permet une amélioration des circulations entre la route de Chancy et les quartiers de Tivoli et Surville qui, pour rappel, est le plus grand PLQ du canton.

Le choix de l'ascenseur vitré a été nourri par l'importante réduction des dégradations constatée sur ce type d'ouvrage, versus un ascenseur en béton. Mais il a aussi été plébiscité par la commission d'architecture. Un surcoût d'entretien reste à définir, même s'il devrait être partiellement compensé par la réduction des dégradations.

La taille de l'ascenseur est évoquée et semble suffisante, l'attente ne devant pas être longue. Une zone d'attente confortable est par ailleurs à disposition en bas de l'ascenseur.

Les commissaires aux Travaux ont approuvé ce crédit d'investissement d'un montant de Fr. 640'000.-- pour ces aménagements complémentaires, par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : en préambule, il est rappelé qu'un crédit d'investissement avait déjà été voté pour la passerelle Tivoli-Surville. Le présent crédit d'investissement concerne des aménagements complémentaires, en particulier un ascenseur qui avait reçu un bon accueil de la Commission des travaux lorsque cette option lui avait été présentée.

Un ou une membre de la commission constate que les honoraires représentent Fr. 192'500.--, sur un total de Fr. 640'000.--, ce qui lui semble très élevé. On lui explique que ce poste comprend les honoraires mais aussi les risques et garanties, ce qui correspond à la manière de faire des entreprises totales.

Un ou une autre commissaire demande si les coûts d'entretien de l'ascenseur ont été estimés. Il lui est répondu qu'il faut compter environ Fr. 4000.-- par année plus le nettoyage des façades vitrées. Un appel d'offre devra être lancé.

Le crédit d'investissement de Fr. 640'000.— pour les aménagements complémentaires de la passerelle Tivoli/Surville est accepté par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

M. Petite : j'aimerais vous dire que le groupe des Vertes et des Verts votera cet arrêté, mais on a eu quelques débats sur la question du débouché de l'ascenseur et de l'escalier en bas de la route de Chancy. On sera très attentif au fait que ce soit bien intégré dans un réseau piétonnier et que cela ne débouche pas nulle part. On sera vraiment attentif à ce que cela soit inséré dans le réaménagement du quartier de Surville pour que cet ascenseur soit utile pour la population et ne débouche pas dans un no man's land.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le crédit de Fr. 7'445'000.— voté le 26 janvier 2017, destiné à la construction d'une passerelle reliant le parc de Surville au quartier de Tivoli ;

Vu l'option consistant à créer une liaison entre la route de Chancy et l'accroche de la passerelle, côté chemin de Tivoli par un escalier et un ascenseur ;

Vu que cet ascenseur pourra également être utilisé par les cyclistes ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 ;

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 13 janvier 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 640'000.— destiné à la réalisation de l'option (non prévue initialement) de la passerelle Tivoli-Surville ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14010 ;*
3. *d'amortir la dépense nette selon les modalités définies par le crédit d'engagement voté le 26 janvier 2017, soit au moyen de 30 annuités, sous la rubrique 3420.33001 ;*

L'arrêté 241-20.12 est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

- c) **Promenade Nicolas Bouvier – Crédit d'investissement (Fr. 675'000.--) (242-20.12) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline Monod et Mme Anne Bonvin Bonfanti)**

=====

Mme Monod : j'aimerais proposer, s'agissant d'un dépassement financier, de laisser le rapport de la commission des finances vous être présenté en premier.

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : un rappel de l'historique du projet et de la répartition des coûts est effectué. Les commissaires sont informé-e-s du fait que l'autorisation de construire déposée par le Canton mentionnait un coût de 3 millions 385 mille francs. Et que le crédit a été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

voté par le Conseil municipal en janvier 2017. Une fois la demande définitive délivrée, le Canton a délégué à la Commune la maîtrise d'ouvrage, conformément à ce qui avait été convenu. Toutefois, la Ville de Lancy s'est aperçue que cette somme ne suffirait pas à réaliser l'objet. Elle a cherché à faire des économies, mais il y a finalement une plus-value de Fr. 675'000.--. Les raisons de ce dépassement sont multiples, notamment les mesures COVID, la mauvaise qualité du sol, le système d'infiltration ou encore le fait qu'aucune réserve n'était prévue. Il y a tout de même des points positifs dans l'accord passé avec le Canton, comme le fait que ce dernier subventionnera la passerelle Tivoli-Surville, à hauteur d'environ Fr. 1 million et qu'il prendra à sa charge les frais inhérents à la construction du passage sous voie, figurant dans le Plan directeur communal 2008, ce qui représente Fr. 8 millions.

Suite à des questions de commissaires, il est précisé que ni le Canton ni la Confédération ne participeront financièrement au dépassement et que la Commune ne souhaite plus fonctionner de cette manière avec le Canton. En outre, le contrat ne prévoyait pas que les honoraires soient forfaitisés. De ce fait, des honoraires ont dû être payés sur le montant effectif des travaux.

Concernant la suppression des panneaux de signalétique le long de la promenade, il est précisé que de nouveaux panneaux auraient dû être apposés en 2024 lorsque le passage sous voie serait finalisé afin d'être uniformes sur tout le tracé. La Commune a donc considéré qu'il valait mieux attendre et ne poser des panneaux qu'une seule fois.

Un ou une commissaire, bien qu'il ou elle salue la volonté de transparence de la Magistrature, trouve ce dossier très mal géré et souhaite faire savoir son mécontentement au Canton en proposant un projet de résolution au Conseil municipal, qui mentionnera entre autres le remplacement d'une passerelle par un escalier et un aménagement fort peu pratique pour les vélos.

Un ou une autre membre de la commission annonce son soutien à ce projet de résolution mais pense qu'il est important de voter ce crédit complémentaire.

Le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 675'000.- auquel sera adjoint un projet de résolution est accepté par 10 oui, 1 non et 0 abstention.

Entre-temps, le projet de résolution a été retiré.

Mme Monod présente le sujet : si la démarche du Conseil administratif de revenir vers les commissaires avec un dépassement est saluée, de manière unanime les commissaires se sentent mis-es devant le fait accompli d'un projet, développé par le Canton, qui semble avoir été mal estimé et dont la commune fait les frais. Quelques commissaires se demandent si la commune n'a pas accepté et traité ce dossier un peu légèrement. Tous souhaitent fortement que ce genre de dépassement ne se reproduise pas.

Au vu de ce qui précède, une majorité de commissaires a souhaité s'abstenir pour marquer leur désapprobation. Ce crédit complémentaire est malgré tout approuvé par les commissaires aux Travaux, comme suit 3 oui, 2 non et 6 abstentions.

Mme Fernandez : notre groupe est convaincu de l'importance de cette promenade pour la commune et ne souhaite en aucun cas en ralentir la finalisation. En outre, il nous semble évident que le dépassement présenté n'est pas uniquement de la responsabilité du Canton, mais bien dû à une mauvaise gestion, d'un bout à l'autre, du projet, ainsi qu'à des concours de circonstances malheureux, tels que l'arrivée du COVID ou la qualité dégradée des sols.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Nous souhaitons cependant mentionner notre impression de dilettantisme et de mauvaise utilisation de l'argent public dans le suivi de ces travaux et nous comptons sur les efforts des services concernés à l'avenir.

De plus, nous avons pris bonne note, à travers l'engagement de la magistrate en charge des travaux, que le Conseil administratif refusera désormais que la commune récupère des projets dont les études et les contrats ont été établis par des tiers afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.

M. Bonfanti : fort de ces différents constats qui viennent d'être énumérés dans ces rapports et prises de position, le Conseil administratif est bien conscient du mécontentement du Conseil municipal par rapport à ce projet, et a donc décidé de prendre contact avec l'Etat pour trouver des solutions d'ordre financier. Il y a quand même des éléments qui, pour nous, sont de la responsabilité du Canton et qui sont en lien avec des études complémentaires et des autorisations de construire qui ont été demandées par le Canton et aussi par des mesures de chantier qui ont été relativement coûteuses et qui sont de la responsabilité du Canton. Fort de ce constat, nous avons contacté le Canton pour savoir si une solution financière est envisageable et si le Canton est prêt à assumer une partie de ces frais.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le crédit de Fr. 7'445'000.— voté le 26 janvier 2017, destiné à la réalisation de la promenade Nicolas Bouvier (anc. promenade des Crêtes), ainsi qu'à la construction d'une passerelle reliant le parc de Surville au quartier de Tivoli ;

Vu les modifications effectuées sur le projet de promenade Nicolas Bouvier et les contraintes liées à l'évolution de projets connexes ;

Vu les adaptations techniques importantes nécessaires à la réalisation de ladite promenade ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 ;

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 13 janvier 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 675'000.— destiné à un complément concernant l'aménagement de la promenade Nicolas Bouvier ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14010 ;*
3. *d'amortir la dépense nette selon les modalités définies par le crédit d'engagement, voté le 26 janvier 2017, soit au moyen de 20 annuités, sous la rubrique 3420.33001 ;*

L'arrêté 242-20.12 est accepté par 23 oui, 0 non, 12 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

- d) **Construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay – Crédit d'investissement (Fr. 498'000.--) (243-20.12) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021, et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline Monod et Mme Anne Bonvin Bonfanti)**
- =====

Mme Monod présente le sujet : le pavillon provisoire devant accueillir 6 classes complémentaires était prévu sur pilotis. Au vu des besoins en termes de locaux annexes, dimensionnés pour les 24 classes initiales contre au final 34 avec les 4 classes ayant déjà été ajoutées, il est apparu opportun d'investir et d'aménager le vide sanitaire de 200m², disponible sous ce bâtiment provisoire. Compte tenu de l'emplacement dans une pente, il s'agira en fait d'un rez-inférieur et non d'un sous-sol et des fenêtres seront prévues.

L'aménagement de cet espace, financé par Plan-les-Ouates et Lancy à hauteur de 50% chacun, prévoit un grand espace de 140m² divisible en deux carrés de 70m², une zone sanitaire, un bureau pour des travailleurs sociaux hors murs, une cuisine et un petit espace de stockage à côté du local technique du bâtiment.

Les coûts se divisent en une partie structurelle et une partie d'aménagement. Le montant total des travaux se montent à Fr. 996'000.--, dont Fr. 498'000.-- à la charge de la Ville de Lancy. A noter que la commune de Plan-les-Ouates a d'ores et déjà voté ce crédit.

Pour faire suite à la question d'un-e commissaire, il est confirmé que si la partie des classes construites sur ce local est provisoire, ce dernier pourrait lui être pérennisé, une autorisation de construire définitive étant demandée pour cet élément dans le dossier complémentaire.

Un-e commissaire trouve le nombre de 700 élèves impressionnant et augmente les besoins sociaux pré-existants dans le quartier de la Chapelle. Un tel projet fait donc sens.

Le crédit de Fr. 498'000.-- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay est accepté à l'unanimité par les commissaires aux Travaux.

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet : Mme Gachet rappelle que la Ville de Lancy doit construire un pavillon provisoire afin d'accueillir des élèves lancéens, la commune ayant dépassé le « quota » d'élèves autorisé et devant libérer des places pour les nouveaux habitant-e-s côté Plan-les-Ouates. En développant le projet, il est apparu qu'au lieu de poser le pavillon sur pilotis, il serait possible d'aménager en sous-sol une grande salle à disposition du GIAP, de la maison de quartier et des associations. D'où cette demande de crédit.

Une question est posée sur la répartition des coûts avec Plan-les-Ouates. Il est répondu que Plan-les-Ouates prend en charge la moitié de l'aménagement de ce sous-sol, qui coûte au total près d'un 1 million de francs. Quand le pavillon provisoire sera démonté, un petit préau pourrait être créé en surface et le sous-sol pourrait abriter une maison de quartier. Il est enfin précisé que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a déjà voté sa partie du crédit.

Le crédit de Fr. 498'000.-- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école de Sapay est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'augmentation importante des effectifs scolaires dans le quartier de La Chapelle-Les Sciers et la construction d'un pavillon provisoire, afin d'absorber cette augmentation ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Vu que ce pavillon comprend un vide sanitaire de plus de 200 m², qui peut être aménagé pour répondre aux besoins d'animation et de cohésion sociale du quartier ;

Vu l'analyse des besoins scolaires, extra-scolaires, associatifs et communaux effectuée conjointement entre la Ville de Lancy, la commune de Plan-les-Ouates et le groupement intercommunal Le Sapay ;

Vu l'augmentation importante de l'utilisation des locaux du groupement intercommunal et le manque d'espaces en découlant dédiés aux activités de loisirs et de rencontre ;

Vu qu'un financement partagé et paritaire de cet objet a été convenu entre la Ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates ;

Vu que cet espace peut être vu comme un élément pérenne ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 ;

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 13 janvier 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 498'000.—, représentant la part à la charge de la Ville de Lancy, destiné à la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, sous la rubrique 2170.33004 ;*
4. *de conditionner cette délibération à l'accord par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire.*

L'arrêté 243-20.12 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) Restaurant café Zinette – Fermeture de la terrasse dans la cour intérieure – Crédit d'étude (Fr. 120'000.—) (244-20.12) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021, et de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 (Mme Caroline Monod et Mme Anne Bonvin Bonfanti)**

=====

Mme Monod présente le sujet : le café Zinette se situe dans un bâtiment protégé par la CMNS au cœur du village du Grand-Lancy. Il se compose de trois parties, la salle au rez-de-chaussée, la salle au premier et la terrasse avec son couvert. Il y a ainsi 35 couverts à l'intérieur et 42 à l'extérieur. A noter que la cuisine est petite pour un restaurant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Les gérants ont fait appel à la Mairie depuis longtemps pour demander des transformations. Un premier projet d'agrandissement avait été étudié en 2012, abandonné pour cause de coûts trop importants et un intérêt limité. Le bâtiment étant protégé, cela pose un certain nombre de défis. Sur demande de la commune, le Service des monuments et sites a établi un rapport qualifiant les éléments pouvant être travaillés. Sur cette base, le service des travaux a finalement proposé une solution, respectant le lieu, avec un coût raisonnable et répondant aux critères dictés par le patrimoine. Cette solution consiste à joindre et fermer le bâtiment et les couverts existants par des parois vitrées. Ce nouvel espace peut ainsi être chauffé et utilisé en hiver. Cette proposition convient également aux gérants.

Il est encore précisé qu'un chiffrage indicatif pour les travaux, de l'ordre d'un million de francs suisses a servi de base pour calculer la répercussion sur le loyer.

En ce qui concerne la planification, il est espéré de débiter les travaux à l'hiver 2021.

Plusieurs commissaires s'étonnent du montant important imaginé pour réaliser les travaux et interrogent le service des travaux à ce sujet. Ce dernier indique que compte tenu des importants travaux à réaliser, ce montant n'est pas surprenant, s'agissant, qui plus est, d'un site protégé.

Un-e commissaire s'interroge sur l'opportunité d'investir une telle somme sur un seul objet, dans la période actuelle. Il est indiqué qu'il s'agit ici d'optimiser le patrimoine communal, tout en respectant son histoire, que cela permet également de soutenir le tissu économique local et qu'avec le développement du quartier de Pont-Rouge, cela répond à un nouveau besoin.

A la question d'un-e commissaire relevant le nombre important de variantes étudiées avant le choix de celle qui est proposée et se demandant si cela n'aurait pas pu être optimisé par le biais d'un dialogue avec les gérants, il est répondu que les variantes n'étaient que des ébauches qui ont permis de définir le champ des possibles, notamment avec le service du patrimoine. En outre, si la participation des gérants était importante, il fallait aussi pour la commune définir une solution qui puisse correspondre aux potentiels besoins d'un nouveau gérant.

Convenant qu'il ne s'agit ici que d'un crédit d'étude et non d'investissement, les commissaires aux Travaux ont accepté ce crédit d'étude pour la fermeture de la cour intérieure du café Zinette par 10 oui et une abstention.

Mme Bonvin Bonfanti présente le sujet: en introduction, il est indiqué que ce projet d'aménagement de la terrasse du café Zinette est soutenu par les gérants actuels. Il respecte l'architecture et l'histoire du site, tout en permettant d'augmenter le nombre de couverts par tous les temps.

Ce changement est demandé depuis longtemps par les gérants et plusieurs variantes ont été explorées, dont deux ont finalement été acceptées par les Monuments et sites (CMNS). La Commune et les gérants ont choisi d'entente la solution la plus efficiente et la moins onéreuse. Il s'agit maintenant d'étudier cette variante, d'où le crédit d'étude. Ce dernier est plus élevé que prévu car la CMNS a demandé que l'on puisse continuer à voir l'église depuis cet espace réaménagé. Un travail important en verrière devra donc être réalisé. Il est enfin précisé que le loyer annuel actuel se monte à Fr. 40'000.-- pour 118 m2 intérieurs et 140 m2 de terrasse, alors que la rénovation permettra d'augmenter la surface exploitable d'environ 92 m2 et que le loyer passera à Fr. 70'000.-- par an. Cette augmentation devrait permettre d'amortir les travaux qui sont pour l'instant devisés à environ Fr. 1 million.

Le crédit d'étude de Fr. 120'000.-- pour la fermeture de la terrasse dans la cour intérieure du restaurant café Zinette est accepté par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le succès que connaît cet établissement ;

Vu la demande des gérants du café d'évaluer les possibilités d'optimiser les locaux afin de garantir une offre plus équilibrée entre les périodes estivales et hivernales et un nombre de couverts plus important ;

Vu la nécessité de donner une meilleure fonctionnalité et un nouvel essor à l'enseigne en lien avec le développement du quartier ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 11 janvier 2021 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 13 janvier 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 120'000.-- destiné aux travaux de fermeture de la terrasse du restaurant café Zinette de la cour intérieure, sise route du Grand-Lancy 45 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 9630.10840 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;*

L'arrêté 244-20.12 est accepté par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

* * * * *

M. Dérobert : comme d'habitude ces derniers temps, nous passons directement au point 16). A noter que les rapports d'information seront insérés dans le procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

9) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : M. DAMIEN LE GOFF

a) Suite de la discussion sur la petite enfance

=====

La magistrate informe que l'objectif de cette séance est de pouvoir donner aux commissaires des informations complémentaires sur les avantages et les inconvénients de recourir à une fondation,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

à une municipalisation juxtapositive ou intégrative afin de modifier le fonctionnement actuel du secteur de la Petite enfance. Pour l'heure, le Conseil administratif a fait une proposition formelle à la commission allant dans le sens d'une municipalisation juxtapositive.

Pour la magistrature, la plus-value entraînée par le recours à une fondation est faible puisqu'elle ne résoudrait pas la problématique de la gouvernance du secteur. Concernant la municipalisation juxtapositive, celle-ci maintiendrait la CCT qui existe actuellement dans le secteur de la Petite enfance ; la municipalisation intégrative intégrerait, quant à elle, les 250 membres du personnel des différentes institutions au statut du personnel municipal, ce qui impliquerait un doublement de celui-ci. La magistrature indique aussi que, dans le cadre d'une municipalisation intégrative, le personnel sera rattaché à la CAP de la Ville de Lancy, tandis que dans le cadre d'une municipalisation juxtapositive, la caisse de pension actuelle serait maintenue.

Concernant les coûts, la plus grande différence entre les deux types de municipalisation concerne la masse salariale, qui serait supérieure dans le cadre d'une municipalisation intégrative. Le montant total serait de Fr. 674'000.-- (contre Fr. 300'000.-- pour la juxtapositive). A cette première analyse, s'ajoute le fait qu'en cas de municipalisation intégrative, il sera impossible de maintenir l'augmentation de la masse salariale à seulement Fr. 174'000.--, étant donné que les fonctions qui sont prévues au sein de la CCT sont inférieures, de l'ordre de deux classes, à celles de la Ville de Lancy. Le montant nécessaire pour la municipalisation intégrative serait alors, selon les premières estimations, plutôt de l'ordre de 1,3 million CHF.

Questions

Concernant la municipalisation intégrative, un-e commissaire se pose la question de l'égalité de traitement et il ne comprend pas ce qui justifie que les nouveaux employés d'une nouvelle structure soient traités différemment que des employés qui sont déjà présents au sein d'autres structures. Le-la commissaire souhaiterait savoir ce qui sera concrètement mis en œuvre afin de maintenir l'indépendance pédagogique des institutions.

La magistrature informe que si le choix d'une municipalisation juxtapositive a été préconisé par le Conseil administratif, c'est en raison de la qualité que propose la CCT. Si la CCT n'offrait pas des conditions adéquates, une municipalisation intégrative aurait été préconisée. À propos du maintien de l'indépendance pédagogique, elle souligne que les mesures qui peuvent être mises en œuvre afin de la garantir peuvent être librement choisies par la commission.

Un-e commissaire ne se dit pas favorable à la mise en place d'un système qui augmenterait les coûts du secteur de la Petite enfance à hauteur de 1,5 million alors qu'aucune place en crèche supplémentaire n'est créée. Concernant les coûts de fonctionnement de la fondation, ceux-ci ne seront selon lui dans tous les cas pas plus élevés que l'argent qui devrait être déboursé dans le cadre d'une municipalisation juxtapositive ou intégrative.

La magistrature rappelle qu'en parallèle au travail actuellement à l'œuvre concernant la refonte du modèle de gouvernance du secteur, un travail important concernant l'ouverture de cinq structures supplémentaires au sein de la commune est actuellement en cours. La magistrature insiste sur le fait que les coûts relatifs à la mise en place d'une fondation ne seront pas aussi faibles, et qu'il ne faut pas oublier les coûts liés au matériel ainsi qu'au personnel de la fondation.

Un-e commissaire insiste sur le fait qu'il faut que la commission soit en possession d'informations complémentaires avant de pouvoir procéder au vote sur la question. Il ne pense pas qu'il soit utile de procéder à des auditions d'un nombre important d'interlocuteurs différents au sein de communes qui ont déjà procédé à des municipalisations ; il préférerait qu'un organigramme détaillant le fonctionnement d'une administration après une municipalisation juxtapositive ou

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

après la création d'une fondation soit présenté à la commission, présentant ainsi les rôles de chacun au sein de cette nouvelle administration.

Un-e commissaire se questionne également sur le rôle des parents d'élèves qui, jusqu'à présent, étaient actifs dans le comité de l'association, et rappelle que ceux-ci ne devront pas être écartés du nouveau système qui sera choisi.

La magistrate indique que concernant le rôle des parents, l'important reste que le lien avec les utilisateurs des institutions soit maintenu, en créant par exemple une ou plusieurs associations de parents d'enfants, afin que les parents puissent continuer à exprimer leur avis ou les problèmes qu'ils rencontrent et faire des propositions.

Le chef de service tient à porter à l'attention des commissaires le fait que le personnel de l'ensemble des institutions de Lancy est actuellement supérieur de 50% par rapport aux normes imposées par le SASAJ, ce qui correspond à 17 postes supplémentaires. Cela signifie théoriquement que si la commune envisage de créer une nouvelle institution, elle n'aurait pas besoin d'employer du personnel. Il indique aussi que la commune n'a aucun mot à dire concernant l'augmentation des postes d'éducateurs, des postes techniques ou administratifs au sein des différentes institutions.

Un-e commissaire aimerait que les problèmes concrets du secteur soient clairement exposés afin que la commission puisse choisir au mieux un modèle qui correspond aux problèmes rencontrés par le secteur. Il est donc essentiel que des auditions aient lieu afin que la commission choisisse la meilleure solution à moyen terme.

La magistrate signale qu'actuellement, les différentes institutions ont pu constater qu'il n'existe pas de politique lancéenne commune concernant le secteur de la Petite enfance, étant donné que cette question a été déléguée. Plusieurs autres problèmes ont également été répertoriés, tels que : absence de vision globale ou de politique claire de la Petite enfance, manque de transparence, attente des usagers envers un service public mais prestation entièrement déléguée sans contrôle réel de la commune, réponse au public pas toujours homogène entre les institutions, conditions de travail différentes pour le personnel, manque d'efficacité, manque de mutualisation, personnel éducatif largement supérieur aux normes d'encadrement SASAJ, manque de clarté dans la définition des rôles et des responsabilités des comités, des directions et de la commune, difficultés de recrutement des membres de comité, manque d'outils performants pour améliorer la gestion quotidienne de l'accueil et de l'administration et finalement manque de coordination entre les structures crèches, garderies et AFJ.

Un-e commissaire indique la véritable question est, selon lui, de savoir s'il existe un problème concernant les prestations fournies aux enfants et aux parents de la commune.

La magistrate répond que concernant la prestation fournie aux enfants, celle-ci est excellente, cependant la gouvernance n'est pas efficace, du fait de sa décentralisation complète, ce qui rend la gestion des ressources inadéquate.

Le chef de service relève que concernant la prestation offerte aux parents, celle-ci n'est pas optimale, du fait notamment de l'absence de liste d'attente unique. Il y a donc une charge de travail administrative très importante qui est effectuée de manière non efficace au sein des différentes institutions. Se pose également un problème en termes d'équité entre les différentes institutions, qui ont chacun un règlement différent ou encore qui procède à des calculs différents du revenu des pensions, ce qui entraîne des prix des pensions différents entre les familles qui sont dans des situations comparables.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Pour un-e commissaire, l'ensemble des problèmes qui ont été évoqués par la magistrate et par le chef de service peut être résolu de manière différente qu'en passant par la création d'une fondation ou par une municipalisation, en passant par exemple par des contrats de prestation.

La magistrate indique qu'à propos des contrats de prestation, ceux-ci déterminent les montants alloués en fonction de prestations définies mais ne détaillent pas avec précision la manière dont les institutions doivent utiliser l'argent alloué pour arriver à effectuer la prestation.

La magistrate indique également avoir pris connaissance de la volonté des commissaires d'obtenir un organigramme détaillant la structure des différents systèmes proposés. Concernant les auditions des communes qui ont procédé elles-mêmes à des municipalisations ou qui ont eu recours à des fondations, elle va prendre contact avec ses collègues magistrats des communes évoquées.

A l'unanimité, les commissaires demandent que des auditions supplémentaires aient lieu durant les prochaines commissions avant de procéder au vote concernant le secteur de la Petite enfance.

b) Divers

=====

Distribution de soupes

La Présidente informe que l'association La Virgule distribue actuellement des soupes à la salle communale du Grand Lancy et ce de 19h30 à 20h00 les mercredis et jeudis, jusqu'au 31 mars 2021.

Vaccination contre le covid-19

Un-e commissaire aimerait savoir si la commune a déjà prévu un plan d'action concernant la campagne de vaccination qui aura prochainement lieu en Suisse.

La magistrate répond ne pas avoir encore d'informations à ce propos. Elle tiendra informés les commissaires de toute évolution concernant la campagne de vaccination.

Courrier provenant d'une institution du secteur de la Petite enfance

Un-e commissaire informe avoir reçu un courrier de la part de l'une des crèches dont l'avis diverge vis-à-vis des autres institutions concernant le nouveau modèle de gouvernance à adopter dans le secteur de la Petite enfance.

A la remarque du-de la commissaire, la magistrate informe qu'elle aura une entrevue avec la crèche concernée d'ici à Noël.

Sécurité dans le secteur de l'Etoile-Palettes

Un-e commissaire s'interroge concernant les problèmes de sécurité des bâtiments possédés par la FCIL du côté de l'Etoile-Palettes. Un important travail est actuellement à l'œuvre avec les travailleurs sociaux, en collaboration avec les forces de l'ordre, afin de pacifier la situation. Il aimerait savoir si lors d'une prochaine commission, une présentation du dispositif qui est actuellement à l'œuvre pourrait avoir lieu.

La magistrate répond de manière positive à la demande du-de la commissaire et informe également qu'elle effectuera le 8 décembre une proposition au Conseil administratif concernant la gestion de cette problématique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Un-e commissaire propose que la présentation ait lieu en parallèle des séances qui seront consacrées au secteur de la Petite enfance. Il aimerait également que M. GAY soit reçu au sein de la commission.

**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA****a) Présentation de l'unité de développement durable et de la stratégie lancéenne de
développement durable**

=====

M. Damien Bonfanti rappelle qu'il a souhaité, lors de la précédente législature, que soit créée et rattachée au service de l'environnement une unité de développement durable. La stratégie de développement durable a été votée par le Conseil municipal en début de législature 2015-2020.

Mme Bogenmann présente cette unité de développement durable, dont les tâches sont de suivre un certain nombre de documents stratégiques ; parmi eux la stratégie de développement durable, le plan d'action Cité de l'énergie, le plan lumière et l'accessibilité universelle.

La stratégie lancéenne de développement durable, son bilan actuel et la stratégie future sont présentés aux membres de la commission.

**b) Présentation des résultats du réaudit cité de l'énergie GOLD et de la récompense Trophées
de la Transition énergétique SIG**

=====

M. Bonfanti souligne que la Ville de Lancy travaille depuis de nombreuses années à la transition énergétique. La Ville de Lancy est labélisée Cité de l'énergie depuis 2008 et des réévaluations ont lieu tous les 4 ans afin de savoir si la commune atteint ses objectifs. Un travail important a été réalisé pour obtenir la labélisation GOLD.

Mme Bogenmann donne une information détaillée sur le label Cité de l'énergie, les objectifs de la Société à 2000 watts qui devraient être atteints d'ici 2050 au lieu de 2100, et fait un historique de Lancy en tant que membre de Cité de l'énergie depuis 2003. Elle présente également les plans d'actions 2020-2023 qui touchent les domaines suivants : le développement ainsi que la planification urbaine et régionale, les bâtiments de la collectivité et ses installations, l'approvisionnement et la dépollution, la mobilité, l'organisation interne, et enfin la collaboration et la communication.

c) Divers

=====

Un-e commissaire souligne que le Plan directeur cantonal de l'énergie est sorti dernièrement et pense qu'il pourrait être intéressant de le présenter à la commission.

Mme Bogenmann souligne que cette présentation pourra être faite une fois que la commune aura reçu les retours des cantons qui devraient arriver début 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Un-e commissaire informe qu'il-elle a été approché-e par certaines associations dont Eco-Citoyen qui aimerait se présenter à cette commission. Les autres associations aimeraient obtenir plus de matériel lors d'organisation de manifestations (hors COVID) et se demandent si la commune va acheter davantage de matériel (bancs, tables).

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER****a) Présentation du diagnostic local de sécurité 2020 (DLS)**
=====

La Conseillère administrative présente une synthèse des résultats du diagnostic ainsi que les pistes que la Ville de Lancy souhaite explorer suite à ce rapport.

Il s'agit de la sixième édition de du DLS mais la première à laquelle Lancy a la chance de participer. Ce diagnostic se base sur une enquête sous forme de questionnaire électronique et téléphonique, ainsi que par un sondage sur la perception et la victimisation.

Les objectifs du DLS servent à comprendre l'évolution de la société par le biais d'indicateurs afin d'adapter la sécurité de proximité en regard des différents résultats obtenus, d'une part, et les inégalités sociales et la précarité, d'autre part. L'idée étant de donner des axes de réflexion en termes d'amélioration qui pourraient être apportées dans les quatre à cinq prochaines années, ceci en collaboration avec la police cantonale.

Pour cette étude, Lancy a été répartie en deux zones, en fonction de la densité urbaine :

- Lancy urbain, qui concerne La Chapelle, Bachet et Palettes ainsi que Les Mouilles, de Saussure, Caroline et Louis-Bertrand. Cette zone est fortement densifiée (18'184 habitants).
- Le reste de Lancy, qui est une région bien moins densifiée (15'285 habitants).

Le sondage a été mené auprès de 705 personnes réparties dans ces deux zones.

La Conseillère administrative donne quelques éléments sociodémographiques comparatifs entre les deux zones, ainsi que d'autres communes notamment la ville de Genève. Elle résume ensuite les résultats de cette étude.

A savoir que le sentiment de sécurité est très élevé puisqu'il se situe à 72% pour Lancy urbain et à 75% pour le reste de Lancy. Il est plus élevé que le sentiment de sécurité au niveau cantonal. En ce qui concerne le sentiment d'amélioration de la sécurité, les habitants sont relativement satisfaits puisque 20% de la population de Lancy urbain a le sentiment que la sécurité au niveau de la Commune s'améliore. Cependant le résultat relatif au sentiment de dégradation de la sécurité dans la Commune (34,5% à Lancy urbain, 35,6% dans le reste de Lancy) est probablement en lien avec le facteur incivilités qui a fortement augmenté. La qualité de vie est considérée comme bonne, et même très bonne dans le reste de Lancy (environ 85%, contre 70% à Lancy urbain).

Enfin la petite et moyenne criminalité augmente à Lancy urbain entre 2016 et 2019 (+13,6% à Lancy urbain), mais elle avait fortement baissé entre 2007 et 2016 (-40%). En revanche, elle continue à diminuer dans le reste de Lancy (-11,6%). Cette forte hausse à Lancy urbain doit être prise en considération, mais en la mettant malgré tout en regard des chiffres très élevés qui existaient en 2007. Enfin les délits contre les biens baissent légèrement pour Lancy urbain (-1,6%). En revanche, la baisse est très forte pour le reste de Lancy (-22,9%), en ce qui concerne les délits

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

contre les personnes ils augmentent fortement à Lancy urbain (+22,6%) mais diminuent dans le reste de Lancy (-15,8%).

En ce qui concerne les interventions de la police entre 2016 et 2019, il y a eu au total environ 1'900 interventions en lien avec les appels au 117 dont la majorité concernait des affaires et accidents de circulation (15,5% pour Lancy urbain et 23,2% pour le reste de Lancy), des incivilités (19,4% pour Lancy urbain et 16,7% pour le reste de Lancy) et la tranquillité et sécurité publiques (15,6% pour Lancy urbain et 18,4%).

Le DSL fait également ressortir les lieux que le panel percevait comme étant les moins sûrs. La zone Palettes a été identifiée comme peu sûre par 58,6% des résidents genevois, soit plus que les 50,9% de résidents de Lancy. Ce résultat interpelle en termes de représentation des lieux dangereux au niveau du canton de Genève.

Il ressort de cette analyse que de manière globale, les incivilités sont plus nombreuses sur le territoire de Lancy urbain que dans le reste de Lancy et qu'à Lancy urbain, les incivilités les plus dérangeantes et dont l'indicateur est supérieur à la moyenne cantonale sont les suivantes :

- la présence de groupes de jeunes irrespectueux
- les violences verbales
- le trafic de drogue.

Cependant, dans le reste de Lancy, les incivilités sont souvent inférieures à la moyenne cantonale.

Enfin, le harcèlement de rue a été évalué pour la première fois. Sur le plan cantonal, ces cinq dernières années, 37,4% des femmes déclarent en avoir été victimes contre 9,5% des hommes.

La Conseillère administrative se réjouit que tant la police municipale que la police cantonale aient une très bonne image, avec un taux de satisfaction très élevé.

En conclusion elle précise les trois axes sur lesquels la Ville de Lancy souhaite intervenir :

- la prévention des vols sur la voie publique
- la lutte contre l'incivilité
- la répression de la consommation de drogues.

La Conseillère administrative termine La présentation en évoquant les projections 2030. Concernant les effectifs, elle rappelle que le budget 2021 comporte un poste supplémentaire d'APM. Le projet de budget 2022 en comportera également un. L'objectif est d'avoir 27 agents à l'horizon 2026, ce qui permettrait de répondre à l'exigence d'un agent pour 1'500 habitants.

Par ailleurs, les horaires de la police municipale seront adaptés afin d'assurer une meilleure présence sur le terrain jusque tard dans la nuit, par exemple 2h00 du matin. L'objectif est également d'augmenter les patrouilles en soirée durant la période d'été (les mercredis, jeudis, vendredis et samedis), pour répondre à la problématique des incivilités dans les parcs. Mais pour mettre en œuvre ces mesures, il faudra un effectif suffisant.

Enfin, le poste situé dans le bâtiment administratif de la mairie serait déplacé dans le quartier des Palettes.

A l'occasion des questions, une commissaire revient sur la nécessité de coordonner les politiques de sécurité et de cohésion sociale et aborde la politique menée à Vernier. Le représentant de la police remarque qu'il s'agit d'un dispositif intéressant (il y a en a encore d'autres, par exemple à Meyrin). Il précise que le DSL repose sur des données de sondage et qu'il serait utile de faire des approfondissements par quartier. Ces réflexions sont en cours pour la suite du DLS.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Un commissaire souhaite des précisions sur le trafic de drogue. Un autre commissaire se pose la question de l'addition des pourcentages relatifs au sentiment de sécurité et le pourcentage relatif au sentiment d'insécurité qui donnaient additionnés, plus de 100%. Un autre commissaire trouve surprenant que tous les indicateurs soient au-dessus de 2, sur une échelle de 1 à 3.

La Conseillère administrative ainsi que les représentants de la police apportent les réponses aux questions.

b) Divers

=====

Un commissaire se fait le relais de piétons qui ont des difficultés à traverser le chemin des Maisonnets au niveau du skate plaza pour prendre le chemin du Bac en raison de la forte circulation le matin. Le chef de la police municipale se renseignera.

Un commissaire rappelle qu'il avait souhaité que la Commission auditionne les travailleurs sociaux hors murs. Dans la suite du diagnostic local de sécurité, les commissaires pourront avoir une meilleure vision de l'aspect social dans ce quartier sensible.

La Conseillère administrative confirme avoir prévu une audition. Elle attendait que les pistes de réflexion soient abouties, afin de pouvoir venir avec un bilan et des mesures concrètes.

**12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUEY****Audition de la Fondation des Evaux et visite du chantier du restaurant**

=====

Introduction

Le but de cette audition est de présenter la Fondation des Evaux ainsi que ses différents projets. La Conseillère administrative prend la parole et explique pourquoi la Ville de Lancy finance, en partie, le centre des Evaux. En effet, la Commune participe généreusement au fonctionnement du parc en versant annuellement environ Fr. 750'000.--.

Le directeur des services des sports explique le fonctionnement du partage de la présidence du conseil de Fondation des Evaux, divisé en cinq communes membres. Chacune préside à tour de rôle pour une durée de cinq ans. Il affirme également que ce poste est conséquent étant donné l'abondance de nouveaux projets.

Situation actuelle du centre des Evaux

Après une brève introduction, le directeur de la Fondation des Evaux effectue un historique du centre, créé en 1982, en présentant son évolution ainsi que son budget qui s'élève à environ Fr. 4'000'000.-- par année. Il affirme ensuite que sa fréquentation a doublé au cours des dernières années. Le parc est très prisé et accueille de nombreuses associations et camps de vacances. Pour son bon fonctionnement, la fondation emploie une quinzaine de personnes, nécessaires à l'entretien du parc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Plan de zones

Le terrain est divisé en trois parties distinctes réservées à différentes activités :

- La partie sud est destinée aux loisirs.
- La partie centrale est la zone sportive.
- Au nord se trouve le coin "nature" qui tient à cœur à la Fondation.

Différents pôles

Le directeur de la Fondation des Evaux passe en revue plusieurs points concernant le parc. Nous nous concentrerons sur les plus développés :

- Une attention toute particulière est conférée aux sports praticables sur le terrain (skatepark, footgolf).
- La Fondation comporte de nombreux partenaires d'activités (associations, clubs).
- De nouveaux investissements vont être effectués concernant les bâtiments qui sont désormais désuets et plus aux normes.
- Certains riverains ont formé des associations liées notamment aux nuisances sonores causées par les différents événements du parc. Le directeur affirme qu'il est important de maintenir le dialogue avec eux.
- L'image directrice du parc, créée en 2018, est divisée en trois parties : le développement d'un plan d'accessibilité, les entrées des Evaux (volonté d'indiquer plus clairement les entrées du parc ainsi que les places de stationnement) et le passage de la voie verte Bâtie-Bernex.
- Accueil de l'académie SFC au sein des Evaux.

Projets

La Fondation a plusieurs projets pour le site des Evaux. Voici, pêle-mêle, une liste non-exhaustive de ses projets.

La démolition du bâtiment principal ainsi que la rénovation du parking pour 2021. L'axe structurant et la signalétique pour 2022. Un pavillon et la rénovation des ateliers d'entretien pour 2024 au plus tard. Pour finir, la rénovation du bâtiment administratif et la voie verte Bâtie-Bernex aux alentours de 2025.

Accueil temporaire de l'académie du SFC

Suite au rejet du projet d'académie du SFC dans la zone du Pré-du-stand au Grand-Saconnex, le projet d'accueillir l'académie aux Evaux a émergé.

L'académie du grand SFC représente environ 19 équipes de 7 à 21 ans avec 40 collaborateurs pour les encadrer.

Après une analyse, la Fondation a conclu que l'accueil de l'académie était conciliable avec ses autres activités, sous certaines conditions :

La première étant liée aux horaires et au nombre d'heures d'occupations des terrains.

La seconde relève de l'augmentation de la fréquentation du parc liée aux familles des joueurs qui les accompagnent notamment au niveau de l'accès au site.

La fondation doit modifier deux terrains en termes de revêtement mais aussi de dimensions pour accueillir les matchs de l'académie.

Elle doit aussi créer un bâtiment temporaire, sous la forme d'un pavillon qui contient des vestiaires supplémentaires. Ce bâtiment est provisoire car les autorités cantonales cherchent à créer un site définitif pour l'académie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'accueil de l'académie se fait selon deux conventions : la première concerne le financement de l'ensemble des projets, pris en charge par le Canton. De ce fait, elle est conclue entre l'État, l'académie et la Fondation des Evaux.

La seconde convention concerne uniquement l'académie du SFC et la Fondation des Evaux, sur les questions d'organisations quotidiennes du site.

De plus, un plan d'accessibilité est mis en place par l'office cantonal des transports afin de gérer les accès au site en minimisant les nuisances.

Le restaurant des Evaux

Depuis 2012, le restaurant est fermé pour des raisons de sécurité. Une buvette provisoire a été installée entre 2013 et 2017. Après consultation de spécialistes, la Fondation a décidé de détruire le bâtiment pour le reconstruire dès 2019 pour une livraison en juin 2021.

La Fondation a créé un jardin potager qui fournit le restaurant en produits frais. Le restaurant pourra accueillir entre 90 et 100 personnes sur une surface intérieure et extérieure. Une salle de banquet est aussi prévue pour une capacité maximum de 200 personnes.

Un projet de troisième salle est à l'étude pour l'avenir.

Questions

Un commissaire demande si les associations d'habitants sont prises en compte dans le futur accueil de l'académie. Le directeur de la Fondation indique que non. Il indique aussi que la convention est en relecture et doit bientôt être validée par les membres du Bureau de la Fondation. Les deux terrains synthétiques prévus seront conçus avec des matériaux de nouvelle génération, faits pour une utilisation de 10 ans.

La Conseillère administrative explique que l'ancien Conseil de la fondation s'est exprimé favorablement à l'accueil de l'académie du SFC lors d'une séance en 2019. De nouvelles discussions sont en cours avec le nouveau Conseil de la fondation car le projet est très compliqué.

Le directeur de la fondation rapporte que les autorités cantonales cherchent un site durable pour l'académie d'ici 2031.

La Conseillère administrative précise que les jeunes de l'académie suivent une filière sport-art-études et, par conséquent, que leurs horaires aménagés leur permettent de s'entraîner sans gêner les autres usagers. La priorité des terrains sera toujours donnée aux équipes communales.

Le directeur de la fondation explique que la commune envisage de faire des travaux sur la route d'accès au courant 2021. Il précise aussi que l'académie ne finance pas la construction des terrains et du pavillon. Enfin, il précise que le restaurant ouvrira en juin 2021 sans engendrer des coûts supplémentaires sur le budget.

13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE SEANCE DU 12 JANVIER 2021 – RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA

a) Présentation du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre

=====

M. Philippe Regana présente aux commissaires le projet d'orchestre en classe mené sur la commune. Ce projet, à la fois culturel et social, est réalisé conjointement par le Conservatoire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

populaire de musique, danse et théâtre et par le Département de l'instruction publique (DIP) pour des classes de l'école primaire en réseau d'enseignement prioritaire (REP).

M. Regana précise que le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre est l'un des seuls lieux dans le canton où ces trois arts sont enseignés. Il est présent dans 14 communes, dont la Ville de Lancy.

La valeur principale de l'orchestre en classe est l'émulation de la classe sur d'autres critères que les matières enseignées traditionnellement à l'école. Selon de nombreuses études, les synergies et les projets d'école se développent beaucoup plus rapidement avec l'orchestre en classe.

Le monopole des compétences est diversifié dans la mesure où le maître qui d'ordinaire partage ses connaissances avec ses élèves, joue lui-même d'un instrument avec ses élèves et sous la direction du chef d'orchestre.

Les écoles de Lancy comptent trois orchestres d'instruments à vent, trois orchestres d'instruments à cordes et un orchestre d'instruments à percussion.

Les orchestres à la Caroline existent depuis 2019 et ceux se trouvant à Cérésolle, Tivoli et au Petit-Lancy ont été mis en place en 2020. Depuis 2010, l'école des Palettes accueille deux orchestres d'instruments à cordes.

Une fois tous les 10 ans, le Conservatoire populaire investit la somme de Fr. 30'000.-- sur un orchestre en classe. En principe, il cherche lui-même des fonds privés pour rassembler ce montant. Ces dernières années, la fondation Hirzel a donné de l'argent pour au moins un des orchestres mais d'autres institutions ou fondations genevoises peuvent également apporter leur soutien financier.

Les cours de l'orchestre en classe ont lieu une fois par semaine et sont séparés en deux périodes. La première est consacrée à l'apprentissage d'un instrument en groupe et la seconde au fonctionnement de l'orchestre. Lors de la première période, deux professeurs du Conservatoire populaire, aidés par un assistant musical rémunéré par le DIP, sont présents.

b) Présentation de l'Espace Gaimont

=====

L'espace Gaimont, actuellement localisé dans le quartier de Surville, se trouvait auparavant au 1, chemin de Gaimont. Ce déménagement est dû au fait que le bâtiment au 1, chemin de Gaimont, propriété de la Ville de Lancy, doit être détruit. Le conseil administratif a gardé dans ce plan localisé de quartier une villa située au 9, chemin de Gaimont, prévue initialement à la destruction et habitée par un locataire.

Cette association propose depuis 1983 de nombreuses activités culturelles.

Mme Suzanne Grand, responsable de l'Espace Gaimont depuis 2011, présente le parcours de cette association depuis 1983. A ses débuts, l'Espace Gaimont était le groupement des habitants du plateau de Lancy (GHPL). Ce groupement s'est créé à la suite d'une demande de la Mairie de Lancy. Quelques trentenaires se sont rassemblés dans un local mis à disposition par la Mairie et ont commencé à proposer de nombreuses activités.

Depuis sa création, plus de 100 expositions ont été proposées à l'Espace Gaimont, qui dispose désormais d'une page Facebook. Divers stages se déroulent aussi le week-end.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

N'importe quel artiste peut exposer ses oeuvres dans cet espace, qui projette de proposer des brunchs culturels du dimanche et un karaoké littéraire notamment.

M. Pierre Grand, trésorier de l'Espace Gaimont, explique ensuite que les comptes sont adressés chaque année au service administratif et financier de la commune. L'Espace Gaimont se gère lui-même sur le plan financier et ses recettes proviennent principalement de la location des ateliers par les artistes, des cotisations de ses 70 membres, des encaissements du four pour la poterie et pour la peinture sur porcelaine ainsi que de la salle pour l'Espace Gaimont pour les expositions des artistes.

La commune de Lancy subventionne totalement les frais des SIG qui s'élèvent à environ 6000 francs par année ainsi que la location de la maison à hauteur de Fr. 45'000.-- environ, car l'Espace Gaimont ne dispose pas des moyens financiers pour payer ce loyer.

c) Divers

=====

Pas de divers.

**14) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 13 JANVIER 2021 –
RAPPORTEUR : MME ANNE BONVIN BONFANTI****Divers**

=====

COVID-19 – Gratuité loyers décembre 2020 et janvier 2021

Mme Gachet informe les commissaires que la Commune va probablement reconduire la gratuité des loyers et des charges des commerces dont elle est le bailleur au prorata de la durée de la fermeture, sachant qu'un mois de gratuité représente, pour la Commune, une perte de l'ordre de Fr. 45'000.--. Le Conseil municipal sera tenu informé de la décision qui sera prise.

Séances en visioconférence

Un ou une commissaire demande s'il serait possible que les prochaines séances de la Commission des finances se déroulent en visioconférence. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une compétence du Bureau d'entente avec le Conseil administratif. Un ou une autre commissaire fait remarquer que le Bureau en a déjà parlé et qu'il est problématique de revenir régulièrement sur cette décision. L'évolution de la situation sanitaire et les récentes mesures prises par le Conseil fédéral pourraient toutefois faire changer d'avis les groupes sur ce sujet.

Procter & Gamble

Des commissaires ont entendu dire que Procter & Gamble aurait licencié 6% de son personnel et aurait vendu son siège social, sis à Lancy. Il est demandé au Conseil administratif de se renseigner à ce sujet puisque cela aurait des conséquences sur les rentrées fiscales de la commune. Mme Gachet est surprise par ces informations car les derniers chiffres donnés par l'entreprise en fin d'année passée étaient très positifs et la société était dans une logique de pérennisation de ses activités sur site. Enfin, le registre foncier mentionne toujours Procter & Gamble comme propriétaire du bâtiment.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021**Associations subventionnées – analyse des pertes 2020 dues au COVID**

Un-e commissaire demande comment la Commune va analyser les comptes 2020 des entités subventionnées, leurs éventuelles pertes ou au contraire le non dépensé lié à la situation sanitaire. Selon Mme Gachet, les clubs sportifs sont inquiets car ils dépendent souvent principalement des cotisations de leurs membres. Elle ajoute que Lancy a systématiquement participé aux coûts même si des prestations ont dû être annulées. Elle indique aussi que les coûts induits par le COVID seront analysés après le bouclage des comptes et que pour la période de mi-mars à fin mai 2020, l'exercice est plus ou moins équilibré.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 14 JANVIER 2021 –
RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Procédure PLQ ou concours – Exemple Immeuble Lombard Odier**
=====

La question du choix entre le PLQ ou le concours se pose aujourd'hui avec l'immeuble Lombard-Odier, dont la banque va quitter le territoire communal. Le bâtiment a été racheté il y a plusieurs années par Axa-Winterthur, qui a fait part à la commune de sa volonté de développer des logements à la place des bureaux.

L'abrogation du PLQ sera nécessaire pour changer l'affectation du bâtiment (actuellement en zone tertiaire). Il existe deux procédures possibles : la commune peut élaborer un nouveau PLQ, ou lancer un concours SIA.

Concernant le PLQ, les avantages sont :

- le cadre
- la garantie de fixer les enjeux fonciers, d'équipements (dont écoles et/ou crèches) et stationnements
- les possibilités de concertations et oppositions lors d'enquêtes publiques L'inconvénient est la longueur de la procédure

Le PLQ permet également la concertation des habitants. Il sera intéressant d'assurer cet aspect aussi dans le cadre du concours.

La mise au concours est une alternative plus chère mais plus rapide.

Les avantages sont :

- la créativité et plusieurs variantes à choix
- la qualité architecturale

L'inconvénient :

- le prix, mais dans ce cadre du projet Lombard-Odier, les frais sont à la charge des propriétaires puisqu'il s'agit d'un projet privé
- la durée (entre le début du concours et l'ouverture des chantiers, serait d'environ 4 ans)

Le choix de l'outil revient à la commune.

Comme avec le projet de rehaussement et transformation de l'immeuble du 50, chemin des Semailles, Axa-Winterthur devra trouver une solution pour maintenir les structures porteuses et démolir le moins possible. Le parking souterrain sera maintenu (mutualisé avec d'autres PLQ) et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

avec une mixité de logements, en y prévoyant un IEPA, une crèche ou des logements étudiants. En outre, il a été demandé que des surfaces commerciales puissent s'installer au rez-de-chaussée, sous les arcades.

Concernant les éventuelles nuisances sonores, la distance entre le bâtiment et la route est assez grande, et il existe des solutions pour atténuer celles-ci.

En résumé :

- la différence principale entre les deux outils est leur durée
- le Conseil municipal pourra s'exprimer (en y intégrant des représentants du Conseil municipal avec intégration au concours) car une procédure d'abrogation du PLQ devra être suivie
- Enfin, le Conseil administratif souhaite donner le choix de la procédure au Conseil municipal.

b) PLQ Chapelle Gui – Point de situation

=====

Le PLQ Chapelle-Gui se trouve près de la halte de Lancy-Bachet, vers le quartier de La Chapelle, à proximité de la voirie et de la police cantonale. Le besoin d'une école devient indispensable. Le PLQ comprend 6 lots de bâtiments.

Le premier semestre 2021 doit permettre à la commune d'engager le mandat de révision du PLQ en y intégrant le groupe scolaire. Cette école se trouvera au centre du quartier.

Aujourd'hui, l'étude présente un bâtiment d'une capacité de 8'000 m² et des espaces extérieurs de 2'400 m², pour un total de plus de 10'000 m² d'équipements.

En premier lieu, la Ville de Lancy aura pour objectif de coordonner la construction de l'école et des logements.

La séance d'information et de concertation a déjà eu lieu en décembre 2020. Le planning prévoit une construction en 2025, ce qui leur laisse 4 ans pour pouvoir trouver une solution alternative aux propriétaires à leur logement. La répartition des droits à bâtir de certains propriétaires s'en trouve modifiée, puisque la construction de deux immeubles est supprimée au profit d'une école. Des contacts seront pris entre les promoteurs et les propriétaires concernés (quelques propriétaires n'ayant pas encore vendu leur parcelle), afin que les droits à bâtir leur permettent ainsi de trouver une alternative (dans le PLQ ou ailleurs dans la commune ou le canton, par le biais d'une relocation ou d'un échange de parcelle).

La construction de l'école et des premiers logements devrait démarrer en 2024 et être livrés en 2026.

c) PLQ Ancien-Puits – Point de situation

=====

L'Ancien-Puits se situe à côté du square Clair-Matin, près de la bibliothèque municipale et de la route du Pont-Butin. Suite à une modification de zone, le quartier se trouve désormais en ZD3.

Le Conseil administratif a émis la volonté d'acquérir la ferme de l'Ancien-Puits pour garantir son maintien et lui attribuer une vocation publique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Au vu des normes extrêmement strictes pour la constitution d'une école ou d'une crèche, il est presque impossible de reconvertir une maison existante.

La villa - historique et identitaire - sera maintenue pour une affectation socio-culturelle, un espace de vie et donc un lieu d'animation ouvert au public. En outre, le pourtour de la bâtisse est un écrin de verdure intéressant, qui pourrait être le début d'un parc.

Concernant la protection contre le bruit, la butte pourrait être re-nivelée pour réaliser un écran végétal entre les habitations et la route.

Les questions climatiques et environnementales ne concernent pas uniquement la préservation de la pleine terre, mais effectivement les matériaux exploités, sur le substrat ou les plantations, ou les couleurs utilisées et ce, notamment avec l'augmentation de la température, ne fussent que pour les 50 prochaines années dans ce PLQ.

d) Divers

=====

Pas de divers.

POINTS FINAUX**16) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ELECTION COMPLEMENTAIRE (SECOND TOUR) D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ETAT DU 28 MARS 2021**

M. Dérobert : la dernière fois que nous avons voté les vice-présidences et présidences des locaux, la date du 28 mars 2021 n'y figurait pas, c'est pourquoi nous votons ce complément ce soir. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette nomination.

La nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'élection complémentaire du 28 mars 2021 est acceptée à l'unanimité.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Fernandez : j'ai une question écrite.

Le groupe des Vert.e.s a entamé une réflexion sur le commerce de proximité à Lancy. Dans ce cadre, nous sollicitons le Conseil administratif avec les questions suivantes :

- *Quel est le nombre de commerces de proximité à Lancy (on entend par là les commerces vendant des biens ou services du quotidien, dans lesquels les client.e.s se rendent régulièrement) ?*
- *Comment ces commerces sont-ils répartis par type de produit/service et géographiquement sur la commune ?*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

- *Existe-t-il des critères de durabilité pour l'attribution des baux commerciaux appartenant à la Commune ?*

Merci d'avance pour votre retour.

M. Couto : ma question concerne le point 7a) projet de délibération du groupe des Verts concernant l'instauration de la vidéoconférence pour les commissions parlementaires pendant les périodes de restriction.

On l'a votée, mais je n'ai pas bien compris quel logiciel on va utiliser, qui va décider de quel logiciel on va utiliser, comment on va analyser le matériel, etc. J'aimerais savoir comment le Conseil administratif va prendre la chose en charge et ce qu'il va faire exactement.

M. Vergain : j'ai une question écrite.

Attribution des subventions 2020

Le groupe PDC-VL demande au Conseil administratif la raison pour laquelle le service social de la Ville de Lancy n'a rien fait pour informer les associations concernées par des subventions, que le règlement approuvé le 5 février 2019 entrerait en vigueur. Seul un courrier envoyé au mois d'octobre 2020 leur a stipulé que la commune ne leur attribuerait aucune subvention pour l'année écoulée.

Le groupe PDC-VL relève que beaucoup d'associations comptaient sur cette allocation afin de pouvoir boucler leurs comptes tels qu'ils avaient été budgétés selon les prévisions des années antérieures.

Ce refus leur a sérieusement diminué leur capacité d'action sociale.

Le groupe PDCVL demande également de leur indiquer le nombre d'associations qui ont essuyé ce même refus en raison du changement des critères d'attribution.

M. Bonfanti : comme je l'ai déjà dit, c'est donc bien Kmeet qui va être utilisé pour les vidéoconférences et normalement, si tout va bien, tout sera en place pour lundi prochain. Nous allons contacter les présidents de commission pour discuter avec eux pour que ce soit mis en place. N'ayez pas de craintes à ce niveau-là, nous sommes performants.

M. Dérobert : nous sommes arrivés au terme de cette première séance de 2021. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation et vous souhaite une bonne soirée. Prenez soin de vous !

La séance est levée à 21h22.

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.